



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

En l'absence du Président, M. Pradhan (Bhoutan), vice-président, prend la présidence.

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. HEPBURN (Bahamas) [interprétation de l'anglais] : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au sujet d'un autre problème dont elle a été saisie au cours de ces dernières années.

2. Avant d'apporter la contribution de ma délégation à la discussion sur ce point, je tiens à dire la préoccupation de mon gouvernement devant les efforts qui ont été faits pour étouffer la discussion sur la Grenade à l'Assemblée générale. La communauté internationale doit aussi se montrer préoccupée devant la duplicité de certains États Membres qui, lorsqu'ils se trouvent confrontés à des situations identiques d'intervention armée, trouvent possible, selon le cas, de condamner l'intervention ou de la justifier. Une preuve aussi flagrante d'une attitude de « deux poids et deux mesures » n'augure certainement pas bien de l'impartialité de cette institution. Ma délégation est d'avis que si l'on prive des États souverains du droit de se faire entendre, il deviendra de plus en plus difficile à l'Assemblée de parvenir à une juste et équitable décision sur de nombreuses questions importantes, telle celle dont nous discutons aujourd'hui.

3. Le Ministre des affaires étrangères des Bahamas, dans son intervention à l'Assemblée le 5 octobre [19^e séance], parlant des zones de tension existant au sein de la communauté internationale, a lancé aux États Membres un nouvel appel pour qu'ils respectent scrupuleusement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États en cause, notamment de l'Afghanistan.

4. L'importance des événements et leur profonde signification tendent à sombrer dans l'oubli avec le temps, qui, souvent, fournit à ceux qui ont intérêt à le faire l'excuse nécessaire pour tenter de déformer les faits. Le temps qui s'écoule leur donne aussi une excuse pour oublier l'obligation que leur confère la Charte des Nations Unies d'être les gardiens des droits des faibles.

5. Cette instance internationale doit maintenir et renforcer sa vigilance devant les violations flagrantes des normes acceptées de la conduite et du droit internationaux et des relations amicales entre les États.

6. Au risque de me répéter, permettez-moi de rappeler brièvement quelques détails concernant la situation présente.

7. Le 27 décembre 1979, les forces armées de l'Union soviétique ont envahi l'Afghanistan. Ce recours calculé à la force et l'occupation de l'Afghanistan qui s'en est suivie violent la Charte des Nations Unies et les principes

fondamentaux des normes établies du droit international et de la conduite des États et constituent une menace à la stabilité de la région et une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales. Au lendemain de cette invasion, la communauté internationale a condamné à juste titre cet acte d'intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

8. Le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité¹, déplorant l'intervention soviétique et demandant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes soviétiques, a bénéficié d'un appui écrasant, mais a fait l'objet du veto de l'Union soviétique.

9. Le 14 janvier 1980, à sa sixième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a adopté la résolution ES-6/2 dans laquelle elle condamnait l'Union soviétique pour son intervention armée et son agression contre l'Afghanistan et exigeait le retrait complet et inconditionnel des troupes soviétiques d'Afghanistan. En outre, les ministres des affaires étrangères des pays islamiques, la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, l'Union interparlementaire, les nations du Commonwealth de la région de l'Asie et du Pacifique, les ministres des affaires étrangères des États membres du mouvement des pays non alignés et, assurément, l'Assemblée générale à ses trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions se sont tous préoccupés de cette situation.

10. Ma délégation a appuyé ces résolutions par lesquelles la communauté internationale a condamné à une écrasante majorité cette ingérence en Afghanistan. Cependant, aujourd'hui encore, des forces étrangères se trouvent dans le pays et ce, si l'on en croit des informations récentes, malgré la résistance acharnée livrée contre l'occupation étrangère. Selon un récent rapport publié dans le *New York Times* du 26 octobre 1983, le village d'Estalef, situé à 15 miles au nord de Kaboul, a été l'objet d'une attaque sauvage et plusieurs centaines de villageois ont été tués. Cette information prouve que des actes de répression continuent d'être perpétrés contre le peuple afghan. Selon l'*Economist* du 17 septembre 1983, peut-être 130 000 Afghans, dont les deux tiers étaient des civils, ont trouvé la mort depuis l'intervention soviétique en Afghanistan. C'est à partir de ces informations que mon gouvernement se doit d'affirmer clairement sa position : nous condamnons catégoriquement toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan ou de tout autre État souverain et la considérons comme une violation flagrante du droit international.

11. Le problème de l'Afghanistan a également créé une situation dont la dimension humaine tragique non seulement porte atteinte à la dignité des peuples, mais constitue un fardeau pour les États de la région, situation qui complique leur lutte pour la stabilité. On estime par exemple que les 2 millions d'Afghans actuellement réfugiés au Pakistan et en Iran affaiblissent les structures économiques et sociales de ces deux pays. Si une solution immédiate et globale n'intervient pas, il est évident que le problème touchera d'autres régions du globe.

12. Ma délégation félicite le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, les Gouvernements du Pakistan et de l'Iran, toutes les instances internationales et tous les pays qui ont fourni une aide à ces réfugiés. Ma délégation attend avec impatience le jour où le peuple afghan pourra de nouveau regagner sa patrie, dans la paix, la sécurité et la dignité.

13. Mon gouvernement s'est associé à d'autres Etats pour préconiser un règlement politique du problème. Ce faisant, nous avons reconnu qu'une solution pacifique et juste ne peut intervenir que dans les conditions suivantes : retrait total et inconditionnel de toutes les troupes étrangères; retour dans leur patrie de tous les réfugiés afghans actuellement dispersés en Iran, au Pakistan et ailleurs; exercice du droit légitime de tous les Afghans à l'autodétermination à l'abri de toute ingérence et de toute domination étrangères et respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, du statut de pays indépendant et non aligné de l'Afghanistan.

14. A cet égard, ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général [A/38/449] et se félicite du dialogue préliminaire issu des deux premières séries d'entretiens, qu'elle considère comme une mesure essentielle sur la voie de la solution globale de ce problème.

15. Ma délégation partage également les vues du Secrétaire général concernant le rôle de l'Assemblée générale. Nous invitons les pays intéressés à saisir cette occasion pour faire la preuve de leur engagement aux principes de la Charte des Nations Unies en négociant en toute bonne foi pour rechercher un règlement politique à ce problème et restaurer la paix et la stabilité dans la région.

16. Enfin, en apportant son appui au projet de résolution A/38/L.17, ma délégation tient à prouver une nouvelle fois qu'elle souscrit sans équivoque à l'objectif d'une solution juste et globale.

17. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*]: Nous considérons tous l'Organisation des Nations Unies comme l'instrument universel permettant de maintenir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la compréhension et la coopération entre les nations. Il faut cependant constater avec regret qu'en examinant à la présente session la situation en Afghanistan on fait un usage inapproprié de cet instrument. Le libellé même de la question, tel qu'il apparaît à l'ordre du jour, est non seulement contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies mais implique également une ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan, Etat Membre de l'Organisation.

18. Les orateurs précédents ont tous souligné la nécessité de mettre fin à un problème générateur de tension dans la région de l'Asie du Sud-Ouest. Certains pensent que ce problème se circonscrit à l'Afghanistan, mais il s'agit là d'un point de vue erroné. En avril 1978, le peuple afghan a pris en main son propre destin en déclenchant une révolution couronnée de succès; depuis lors, il s'efforce sans relâche d'édifier une société nouvelle à l'abri de toute exploitation et de promouvoir le progrès économique et culturel. Au cours de la déclaration qu'il a faite à la présente session [21^e séance], le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan a mentionné le fait que le peuple afghan s'était uni autour de son gouvernement légitime pour mener à bien un plan quinquennal de développement socio-économique actuellement en cours de réalisation. Durant la période qui s'est écoulée depuis la victoire de la révolution, des résultats marquants ont été obtenus dans la lutte pour combler le retard séculaire du pays. Le peuple afghan connaît actuellement une période de développement historique et il peut, à juste titre, compter sur notre encouragement et notre aide dans ses efforts en

vue de façonner une nouvelle société. C'est pourquoi il n'existe aucun problème en Afghanistan qui requière une solution de la part de la communauté internationale.

19. Où, alors, se trouve le problème à résoudre? La tension, en fait, existe autour de l'Afghanistan. Certaines forces ne sont toujours pas en mesure d'accepter l'indépendance actuelle de la République démocratique d'Afghanistan, d'accepter le fait que la révolution en Afghanistan a déjoué leurs plans visant à utiliser le territoire afghan pour leurs desseins d'agression. Ces mêmes forces font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher tout progrès économique et social des peuples et pour maintenir ou reconquérir leur influence afin d'exploiter les ressources matérielles et intellectuelles du pays. Les forces de l'impérialisme poursuivent ces mêmes objectifs dans d'autres régions du globe. Là se trouve le cœur de la tension au Moyen-Orient, tout comme en Amérique centrale. Pour étayer mes propos, je pourrais citer des exemples récents fort convaincants.

20. Nous sommes tous conscients des tentatives faites pour saper l'indépendance et la souveraineté de la République démocratique d'Afghanistan. Les bandes contre-révolutionnaires continuent d'envahir et de détruire le pays en essayant d'y instaurer un climat de terreur dans le but de contrecarrer tout progrès économique et social. Nous sommes heureux de constater que le peuple afghan connaît des succès accrus dans la défense de son indépendance nationale contre l'intervention étrangère. Les événements montrent que certains pays voisins de l'Afghanistan et ceux qui les appuient n'ont pas abandonné leurs vaines tentatives pour déstabiliser le pays. L'intervention armée s'accompagne d'un blocus économique et d'une propagande destructrice. Comme on peut le voir, le problème qui suscite la tension politique en Asie du Sud-Ouest trouve son origine dans les relations entre l'Afghanistan et certains de ses voisins. Une solution au problème doit être, par conséquent, recherchée au moyen d'un règlement juste et durable des relations entre les pays de la région grâce à des négociations directes entre les parties intéressées.

21. La République démocratique d'Afghanistan, en tant que membre de plein droit du mouvement des pays non alignés, mène une politique étrangère pacifique qui s'appuie, entre autres, sur le principe fondamental du règlement des conflits par la voie de négociations, en tenant dûment compte des intérêts et de la souveraineté des uns et des autres. Cela est reflété dans les propositions réalistes et souples présentées à plusieurs reprises par le Gouvernement afghan en vue de négociations visant la normalisation de ses relations avec les pays de la région et d'un règlement global de la situation autour de l'Afghanistan. Un règlement d'ensemble non seulement mettrait un terme à l'intervention étrangère contre l'Afghanistan, mais favoriserait également l'instauration de la stabilité et de la paix en Asie du Sud-Ouest.

22. Grâce à l'attitude politique à la fois souple et constructive du Gouvernement afghan, les entretiens bipartites et tripartites qui ont eu lieu cette année avec la participation du représentant personnel du Secrétaire général font apparaître les conditions nécessaires à un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan ainsi qu'à l'élaboration de garanties internationales à l'égard de la souveraineté du pays.

23. Le rapport du Secrétaire général indique que le processus diplomatique a permis des progrès considérables vers une solution juste et durable servant les intérêts de la région. En en identifiant les raisons, il déclare en outre à bon droit :

« Si cela a été possible, c'est essentiellement parce que toutes les parties intéressées sont restées animées de

la ferme volonté d'œuvrer de bonne foi pour mettre progressivement au point un règlement global qui apporterait une solution effective à toutes les questions en litige. » [A/38/449, par. 11.]

Nous pensons que l'avis personnel du Secrétaire général, à savoir que « le processus diplomatique s'est orienté dans la bonne voie et qu'il est réellement possible de parvenir à un règlement sur la base de ce qui a déjà été fait » [*ibid.*, par. 12], est certainement fondé.

24. Nous estimons également que les conditions sont réunies pour la poursuite d'entretiens fructueux entre les parties intéressées. L'accélération de ce processus est dans l'intérêt commun non seulement des parties concernées, mais de la communauté internationale tout entière. Cela exige toutefois, outre l'attitude souple adoptée par le Gouvernement afghan à l'égard des négociations, une compréhension accrue de la part de ses partenaires aux négociations et une plus grande volonté de leur part de négocier. Une autre condition importante d'un règlement politique des relations entre les pays de la région réside dans l'arrêt de l'appui extérieur aux bandes contre-révolutionnaires qui cherchent à renverser le Gouvernement légitime de l'Afghanistan ainsi que de toutes autres formes d'ingérence extérieure visant à saper l'indépendance du pays.

25. Nul n'ignore que la Hongrie non seulement se félicite des résultats obtenus par le peuple afghan depuis la révolution d'avril 1978 mais fournit également une aide adaptée à ses possibilités en faveur du développement économique et social continu de l'Afghanistan. La recherche de solutions négociées justes et durables aux conflits entre nations, sur la base du respect des intérêts de chacun, constitue un principe fondamental de notre politique étrangère socialiste. Notre opposition à toute tentative visant à porter atteinte à la souveraineté de pays et à s'ingérer dans leurs affaires intérieures fait partie intégrante de ce principe. Voilà pourquoi ma délégation ne peut appuyer le projet de résolution A/38/L.17 car, ne prenant pas en compte les réalités, comme c'était le cas l'année dernière, il ne peut qu'entraver le processus de négociation entamé entre les parties intéressées, avec la participation du représentant personnel du Secrétaire général, en vue d'aboutir à un règlement juste de la situation en Asie du Sud-Ouest.

26. Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau la détermination permanente de mon pays d'appuyer tous les efforts tendant à la normalisation des relations entre les pays d'Asie du Sud-Ouest et à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. Nous sommes certains que les partenaires de l'Afghanistan aux négociations feront preuve de davantage de compréhension étant donné qu'ils ne pourront garantir leurs propres intérêts que sur la base du respect mutuel des intérêts de chacun et uniquement par la mise en place de relations de bon voisinage entre les pays de la région.

27. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Voilà un débat important, qui concerne un sujet important, bien qu'il s'agisse, je crois, de la cinquième fois que nous en débattons. Je demanderai donc aux membres de bien vouloir me pardonner si, en dépit du fait qu'il s'agit de la cinquième fois, je fais devant l'Assemblée générale une déclaration de fond, car c'est une question qui touche la conscience de la communauté internationale et qui est, me semble-t-il, d'une importance particulière quant à la façon dont nous tous, toutes les délégations à l'Assemblée, envisageons la situation internationale, en particulier les principes en jeu dans l'occupation persistante de l'Afghanistan par l'Union soviétique.

28. L'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique est une question qui préoccupe tout

particulièrement les 10 Etats membres de la Communauté européenne, comme l'a clairement indiqué le représentant de la Grèce dans sa déclaration d'hier [64^e séance]. Il va sans dire que ma délégation souscrit entièrement aux propos qu'il a tenus au nom des Dix. Je me permets d'ajouter ma voix à la sienne uniquement parce que je souhaite insister sur le sentiment ressenti par le peuple et le Gouvernement du Royaume-Uni face aux brutalités infligées à l'Afghanistan et aux Afghans et face à l'indifférence étonnante manifestée par le Gouvernement soviétique devant les exigences de la communauté internationale en vue du retrait de ses forces et du respect des principes de la Charte des Nations Unies.

29. Il est profondément déprimant de voir que, pour la cinquième fois, l'Assemblée générale doit examiner la situation en Afghanistan sans que l'Union soviétique ait montré la moindre intention d'écouter les vœux exprimés quatre fois déjà par la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est particulièrement déplorable si l'on tient compte des efforts déterminés et constructifs déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, pour promouvoir une solution politique, et de la coopération sincère du Gouvernement du Pakistan à ces efforts. Dans la déclaration remarquable qu'il a faite au début de notre débat, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a donné à l'Assemblée un compte rendu détaillé des efforts de son gouvernement pour progresser dans les entretiens indirects [*ibid.*]. Une fois de plus, il a prouvé que le Pakistan était décidé à contribuer à une solution pacifique, conformément aux résolutions de l'Assemblée.

30. Dans son rapport, le Secrétaire général rappelle qu'au cours de sa visite en Union soviétique en mars 1983 le Gouvernement soviétique s'était fermement prononcé en faveur d'un règlement politique et avait résolument appuyé la poursuite de ses efforts [A/38/449, par. 5]. Malheureusement, malgré les progrès réalisés par la suite pour définir le contenu d'un règlement global, l'Union soviétique n'a pas donné suite aux assurances fournies au Secrétaire général en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre un règlement. On avait suscité des espoirs mais ils ont été déçus. Les décisions politiques qui auraient permis à tous les Afghans de décider en paix de leur avenir et qui auraient jeté les bases d'une compréhension et d'une coopération mutuelles entre les Etats de la région n'ont pas encore été prises. Par conséquent, le Secrétaire général a dû indiquer que les questions cruciales avaient été laissées de côté.

31. Comme tous les membres de l'Assemblée le savent, ce dont on a surtout besoin c'est de l'accord du Gouvernement soviétique sur un calendrier et une échéance pour le retrait de ses troupes. Cela permettrait d'ouvrir la voie à un règlement global et pacifique dont plusieurs éléments sont déjà en place. Ce dont on a besoin est clair et la décision à prendre est simple. Ce que nous voulons, ce sont des actes aussi bien que des paroles. J'espère que le représentant de l'Union soviétique qui doit intervenir cet après-midi dans le débat répondra à ce que je viens de dire.

32. Alors que les négociateurs de l'Union soviétique bloquaient par omission délibérée les efforts diplomatiques, les forces armées soviétiques poursuivaient leur campagne sauvagement et inutile pour réprimer le peuple d'Afghanistan et lui imposer une solution par la force.

33. L'Union soviétique voudrait nous faire croire que le peuple d'Afghanistan aurait demandé sa prétendue assistance fraternelle. Pourquoi alors l'Union soviétique trouve-t-elle qu'il soit nécessaire de détruire les villages et les foyers de ce même peuple afghan, utilisant à cette fin des hélicoptères de combat, et de miner les chemins de

campagne ? Lorsque les soldats soviétiques détruisent les systèmes d'irrigation et se livrent à des déprédations sur les terres cultivées, s'agit-il là d'une assistance fraternelle ? Non, il s'agit de la politique de la terre brûlée. Des preuves de source sûre et bien documentées montrent que les forces soviétiques ont entrepris une politique délibérée destinée à contraindre les villageois à quitter leurs terres et qu'elles se livrent de plus en plus à des représailles et à des actes de vengeance terribles contre des hommes, des femmes et des enfants innocents. Si l'on reprend les termes d'un témoin oculaire, « on est en train de vider la mer pour tuer les poissons ».

34. De même, l'Union soviétique voudrait nous faire croire que la situation en Afghanistan est maintenant normale. Alors pourquoi le nombre de troupes soviétiques s'élève-t-il à 105 000 hommes ? Pourquoi, l'été dernier, y a-t-il eu de durs combats à Badakhshan, Mazar-i-Charif et d'autres endroits au nord du pays ; à Kandahar, à Ghazni et Harat dans le sud et à l'ouest ; et à Paghman et Chomali près de Kaboul ? Pourquoi y a-t-il eu des actes de résistance dans la ville de Kaboul même, la capitale ? Et pour quelles raisons des avions militaires ont-ils violé la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan et ont-ils survolé illégalement et sans justification l'espace aérien pakistanais ?

35. La vérité est que nous sommes témoins d'une guerre classique de libération menée avec peu de moyens mais un courage incroyable par un peuple qui lutte pour libérer sa patrie. La nation afghane, qui n'a jamais menacé l'Union soviétique et ne la menacera jamais, refuse d'être soumise et avalée par l'empire soviétique. Plus de 3 millions de personnes, soit un bon cinquième de la nation, ont été contraintes à fuir l'oppression soviétique. Ces personnes se sont réfugiées dans les pays voisins. C'est là une situation qui choque la conscience mondiale. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas disposés à accepter silencieusement ce viol d'un petit pays indépendant et non aligné par un voisin puissant et expansionniste.

36. De nombreux problèmes inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée sont extrêmement difficiles à régler parce qu'ils sont de nature complexe et qu'ils remontent à fort loin. Le problème de l'Afghanistan n'entre pas dans cette catégorie, bien au contraire. Les faits ne sont pas la cause. Le problème n'a surgi que récemment, avec l'invasion soviétique de décembre 1979. Il pourrait se régler très simplement par le retrait des troupes qui se trouvent dans le pays. Des propositions tout à fait raisonnables qui rétabliraient le statut antérieur de l'Afghanistan sont à la disposition de l'Union soviétique et attendent d'être prises en considération.

37. La première initiative dans ce but avait été prise, comme l'a déjà rappelé le représentant de la Grèce, par les 10 Etats membres de la Communauté européenne. Le plan des Dix, que nous avions contribué à élaborer, était une tentative sincère de parvenir à un règlement prenant en compte les intérêts de toutes les parties concernées et reconnaissant qu'aucun règlement qui n'aurait pas l'agrément du peuple afghan ne pourrait apporter une paix et une stabilité durables dans la région. Nous continuons de croire que ce plan offre un moyen pratique de progresser, et nous sommes prêts à assumer le rôle qui nous revient dans la recherche d'une solution politique.

38. Mon gouvernement, pour la même raison, a appuyé les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur l'Afghanistan, la dernière en date étant la résolution 37/37 qui a été adoptée le 29 novembre 1982 à une majorité écrasante. Comme je l'ai déjà dit, nous avons suivi de très près les efforts diplomatiques considérables entrepris par le Secrétaire général et son représentant personnel en

vue de favoriser une solution sur la base des résolutions de l'Assemblée et des principes de la Charte des Nations Unies. Ces principes prévoient des directives très claires pour une solution juste, par exemple dans les dispositions de la Charte sur le règlement pacifique des différends, le non-recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, ainsi que sur l'autodétermination des peuples.

39. Conformément à ces principes, l'Assemblée a exigé de façon réitérée le retrait immédiat de toutes les troupes soviétiques, le rétablissement de l'indépendance antérieure de l'Afghanistan et de son statut de non-alignement, l'autodétermination pour le peuple afghan et la création de conditions dans lesquelles les réfugiés pourront revenir, dans la paix et dans l'honneur. Il n'est que juste que l'Assemblée le fasse à nouveau. Mais l'adoption d'une résolution, même si elle a le ferme appui de presque tous les membres de l'Assemblée, n'est en soi pas suffisante. Nous devons faire tous les efforts possibles, au cours de l'année à venir, pour qu'il y soit donné suite et pour persuader l'Union soviétique de négocier sérieusement et de s'engager le plus rapidement possible à la mise en œuvre d'un règlement.

40. Il se peut que le Gouvernement soviétique espère qu'avec le temps notre préoccupation à l'égard de l'Afghanistan s'estompera et qu'il pourra mener sa guerre d'usure contre le peuple afghan sans le regard gênant de l'attention internationale. Si tel est le cas, il a fait une grave erreur de calcul. Je suis certain que l'Organisation des Nations Unies ne trahira pas le peuple fier et indépendant d'Afghanistan. Nous n'abandonnerons pas les réfugiés et les pays qui ont bien voulu se charger de les héberger. Nous n'ignorerons pas non plus la menace que représentent le conflit et l'armée soviétique pour la paix et la sécurité dans la région. En fait, à mesure que le temps passe, que la liste des morts et des blessés s'allonge, que la destruction s'accroît, la nécessité d'un règlement devient encore plus pressante et notre responsabilité collective de le favoriser plus importante.

41. C'est pourquoi je prie instamment les membres de l'Assemblée d'assumer cette responsabilité en appuyant le projet de résolution A/38/L.17. Je le fais convaincu qu'en définitive le Gouvernement soviétique devra se rendre à la raison et voir que ses propres intérêts ne peuvent être servis que par un règlement pacifique. Il est certainement dans l'intérêt du Gouvernement soviétique comme de tous les autres gouvernements d'avoir une bonne réputation. A l'heure actuelle, son occupation de l'Afghanistan lui en fait une très mauvaise.

42. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois encore, l'Assemblée générale se livre à un exercice déjà familier. Une fois encore, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont entrepris la discussion ou, pour être plus précis, ont été poussés dans cette triste aventure qu'est la discussion du point intitulé « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ».

43. Inutile de dire que la discussion de ce point se déroule contre la volonté et malgré les objections les plus véhémentes du pays le plus directement intéressé, à savoir la République démocratique d'Afghanistan, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Prenant la parole à la 1^{re} séance du Bureau, le 21 septembre 1983, le représentant de la République démocratique d'Afghanistan a dit qu'aux trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions sa délégation s'était vigoureusement opposée à l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée. Il a également déclaré, comme cela ressort du titre du point, que c'était la situation intérieure de l'Afghanistan que l'on discuterait. Il a souligné que c'était

contraire au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que rien dans la Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la Charte.

44. La Pologne a toujours donné son appui sans réserve à la position du Gouvernement de l'Afghanistan selon laquelle ce point ne devrait pas figurer à l'ordre du jour. Nous nous sommes toujours résolument opposés à cette inscription ainsi qu'à la discussion à l'Assemblée générale de la prétendue situation en Afghanistan, car, à notre avis, l'examen de ce point représente une ingérence ouverte dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il est contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte; il n'a jamais donné de résultats constructifs et il ne peut pas en donner maintenant non plus. Par le passé, tout le tapage fait autour de ce point n'a fait que servir les intérêts des forces impérialistes qui cherchaient des prétextes pour favoriser l'affrontement, pour élever un écran de fumée derrière lequel les guerres non déclarées contre l'Afghanistan et d'autres pays pourraient être menées, et l'agression brutale et l'ingérence directe dans les affaires intérieures d'autres Etats poursuivies avec une détermination implacable.

45. Comme par le passé, la discussion de ce point à l'Assemblée représente une nouvelle tentative d'enflammer le débat, de susciter et d'exacerber les émotions et d'écartier l'attention des problèmes réels. Comme auparavant, les instigateurs du débat ont voulu s'en servir pour mettre de nouveaux obstacles sur la voie de la solution. On en trouve la preuve évidente dans le projet de résolution A/38/L.17 qui, sous le couvert de belles phrases, révèle les intentions véritables de ses auteurs.

46. Ce projet de résolution présente exactement les mêmes caractéristiques négatives qu'auparavant. Il néglige les faits objectifs et manque de réalisme politique. Il ne tient pas compte des intérêts véritables de la République démocratique d'Afghanistan ou des autres Etats de la région de l'Asie du Sud-Ouest et il va à l'encontre des initiatives politiques de l'Afghanistan visant à résoudre le problème. En fait, ce projet appuie les forces qui mènent, financent et organisent la guerre non déclarée et l'intervention armée contre la République démocratique d'Afghanistan. Il n'est rien d'autre qu'une nouvelle tentative de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

47. C'est pourquoi, lorsque le projet sera mis au vote, la Pologne votera contre. Nous ajouterons simplement que la résolution adoptée l'année dernière [résolution 37/37] non seulement ne nous a pas rapprochés d'un règlement politique mais, au contraire, a rendu un tel règlement entre l'Afghanistan et ses voisins plus difficile. L'impact du projet actuel ne sera pas différent.

48. Le mépris des intérêts du peuple afghan et les actes commis par les forces hostiles au peuple de l'Afghanistan et à la révolution afghane sont les raisons sous-jacentes du maintien de ce point à l'ordre du jour et de la poursuite de ce débat. Dans ces conditions, nous ne pouvons que souligner à nouveau notre appui sans réserve aux efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et à sa politique étrangère qui a pour but de réduire les tensions existantes et de rétablir et développer des relations de bon voisinage. Nous nous sommes félicités des propositions faites par ce gouvernement le 15 mai 1980² et le 24 août 1981³. Elles constituent la base la plus réaliste d'une solution globale des problèmes auxquels font face l'Afghanistan et ses voisins.

49. C'est également avec intérêt et espoir que nous avons noté une certaine évolution positive due aux efforts personnels faits par le Secrétaire général et son représentant personnel. Dans son rapport du 28 septembre 1983, le Secrétaire général dit, entre autres :

« Lors des entretiens, qui ont été menés dans un esprit très constructif, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la définition du contenu du règlement global, ses principes et objectifs, les relations mutuelles entre ses quatre éléments constitutifs et les dispositions — calendrier notamment — à prévoir pour son application » [A/38/449, par. 7].

50. A notre avis, cela prouve que si toutes les parties sont animées d'une volonté politique sincère, il sera possible de réaliser d'autres progrès pour créer le climat politique propice à des négociations bilatérales directes qui permettront d'examiner les divers aspects des difficultés existantes et d'ouvrir la voie à la normalisation des relations et à la promotion de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Ouest.

51. Nous ne pouvons que condamner énergiquement les actes d'agression, la guerre non déclarée et les autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Nous nous sommes vus obligés de déplorer sans ambiguïté les tentatives faites pour isoler la République démocratique d'Afghanistan sur la scène internationale et les mesures prises dans le dessein d'utiliser la prétendue question de l'Afghanistan aux fins d'une sinistre propagande politique. Nous nous devons de souligner que les Etats-Unis continuent d'essayer de se servir de la prétendue question de l'Afghanistan comme d'un prétexte pour installer des bases militaires en Asie, comme celle de Diego Garcia, dans l'océan Indien, renforcer sa présence navale et militaire dans le golfe Persique et développer et implanter sa force de déploiement rapide.

52. Il en est qui veulent se servir de la discussion de la situation en Afghanistan comme d'un rideau derrière lequel des violations grossières comme l'invasion de la Grenade ou d'autres opérations comme la guerre voilée contre le Nicaragua pourraient se poursuivre. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas se laisser entraîner dans de tels desseins et machinations. On ne saurait trop souligner que l'arrêt total des attaques armées, de l'aide apportée aux rebelles et de l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et la fourniture de garanties fermes et sûres que de telles immixtions ne se reproduiront pas sont les conditions *sine qua non* de la recherche d'une solution politique globale.

53. A cet égard, il convient de citer la déclaration faite le 24 août 1981 par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, où il est dit entre autres :

« Mettre définitivement et fiablement fin à l'intervention armée et à toute autre ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan et créer des conditions qui rendent impossible toute nouvelle ingérence de ce type, tel doit être l'objectif principal et l'élément de base du règlement politique⁴. »

54. La réalisation de ce règlement assorti de garanties internationales permettra de créer les conditions pertinentes pour déterminer, au moyen d'un accord entre l'Afghanistan et l'Union soviétique, les conditions du retrait du contingent limité des troupes soviétiques en Afghanistan.

55. Que ce soit ou non du goût de ceux qui l'ont demandé, le délit sur la prétendue situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales n'aura pas l'impact qu'ils escomptaient à tort. La situation en Afghanistan est l'affaire du peuple afghan qui, il y

a cinq ans, a fait le choix historique de s'embarquer sur la voie de changements importants dans les domaines politique et socio-économique. Les difficultés et les obstacles qui ont leurs racines dans le passé, comme ceux qui résultent d'actes subversifs contre-révolutionnaires et de la guerre non déclarée, n'ont cependant pas empêché la République démocratique d'Afghanistan de normaliser encore la situation, de développer considérablement son économie et de consolider le gouvernement populaire. La révolution d'avril 1978 a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de la nation. Le pays s'est engagé sur la voie de l'élimination du féodalisme, du sous-développement, de la pauvreté et de l'analphabétisme, sur la voie de l'accélération du développement culturel et du progrès social.

56. C'est avec une grande satisfaction que nous suivons ces changements positifs qui se sont produits dans le pays depuis la révolution d'avril. La Pologne appuie fermement la lutte menée par le peuple afghan contre les forces de l'impérialisme et de la contre-révolution et contre l'ingérence dans ses affaires internes. Nous demeurons aux côtés du peuple afghan dans les efforts qu'il déploie pour mener à bien ses lourdes tâches dans les domaines politique, économique et social. Nous continuerons d'apporter inlassablement notre appui aux efforts entrepris par l'Afghanistan pour parvenir à un véritable règlement politique global.

57. Malheureusement, le débat actuel et le projet de résolution dont nous sommes saisis ne servent pas ces objectifs.

58. M. HARLAND (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*]: Il y a maintenant près de quatre ans que les forces soviétiques sont entrées par la force en Afghanistan. Pour le peuple afghan cet anniversaire ne commémore rien d'autre que le début d'un cauchemar. Il y a quatre ans que le Gouvernement afghan de l'époque a été renversé et remplacé par un gouvernement prêt à coopérer avec l'Union soviétique. Puis les troupes soviétiques ont commencé à réprimer par la force la résistance populaire à leur présence. Elles n'ont pas réussi à vaincre cette résistance, mais leurs opérations ont forcé 3 millions de personnes, soit un cinquième de la population afghane, à chercher refuge dans les pays voisins. Que tant de personnes aient fui à la recherche de la paix, d'un abri et d'aliments montre combien la présence soviétique est haïe et crainte. On ne peut que rendre hommage aux pays voisins qui, dans des circonstances extrêmement difficiles, ont accepté, avec l'aide d'organismes internationaux, de pourvoir aux besoins de ces réfugiés.

59. L'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique ont choqué la communauté internationale. En vertu d'un principe fondamental de la Charte des Nations Unies, les Etats doivent s'abstenir de recourir à la force dans les relations internationales. L'intervention soviétique en Afghanistan viole ce principe. L'occupation a été condamnée par l'Assemblée générale et par d'autres instances internationales. Nous avons à maintes reprises demandé le retrait de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan afin que son peuple puisse décider de son propre avenir à l'abri de toute ingérence étrangère.

60. Aucune disposition de la Charte ne jouit d'un appui plus ferme et plus vaste que celles du paragraphe 4 de l'Article 2. Les petits pays savent tout au moins que leur sécurité et leur indépendance ne peuvent être garanties que si tous les pays respectent scrupuleusement les principes de la Charte. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours des quatre dernières années, et les votes majoritaires dont elles ont fait l'objet, montrent à l'évidence que la communauté internationale n'est pas disposée à accepter la situation créée par l'occupation

soviétique de l'Afghanistan et qu'elle veut que le problème soit réglé au moyen d'une solution politique négociée, laquelle exige le retrait des forces soviétiques.

61. Mon gouvernement a lu avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général [A/38/449]. Il le félicite de s'efforcer de promouvoir une solution négociée et apprécie particulièrement les progrès considérables faits dans la détermination des éléments d'un règlement global.

M. Illueca (Panama) prend la présidence.

62. Nous nous félicitons également de l'appui croissant que la communauté internationale apporte à ce processus. Les principes en jeu dans un tel règlement ont été clairement énoncés dans les résolutions adoptées antérieurement sur cette question. Ils restent valables. Ils comprennent l'acceptation du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et des garanties internationales contre toute intervention ultérieure. Le Gouvernement afghan doit être acceptable pour le peuple afghan lui-même et il faut créer des conditions qui encourageront les Afghans à rentrer volontairement dans leurs foyers dans la sécurité. L'essentiel, cependant, est le retrait immédiat de toutes les forces étrangères d'Afghanistan.

63. La Nouvelle-Zélande partage l'inquiétude du Secrétaire général devant la lenteur des négociations et déplore qu'il n'ait pas encore été possible de rapprocher les divergences d'attitude et d'opinion concernant plusieurs questions. Mon gouvernement demande instamment à tous les intéressés de renouveler leurs efforts pour surmonter ces difficultés et parvenir à un règlement. Une contribution concrète au relâchement de la tension dans le monde est le souhait le plus ardent des peuples, y compris des millions d'hommes, de femmes et d'enfants afghans qui ont été chassés de leurs foyers au cours des quatre dernières années.

64. C'est pour ces raisons que la Nouvelle-Zélande appuie vigoureusement le projet de résolution A/38/L.17.

65. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*]: La délégation soviétique s'associe pleinement à l'avis de la délégation de la République démocratique d'Afghanistan, qui s'est opposée catégoriquement à l'examen par l'Assemblée générale de ce que l'on appelle la situation en Afghanistan. La discussion de ce problème, pour tous ceux qui l'ont créé de façon artificielle et qui l'ont placé devant l'Organisation des Nations Unies, ne représente rien d'autre qu'un moyen de s'ingérer grossièrement et ouvertement dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Cette discussion constitue également une nouvelle tentative pour imposer à ce pays souverain, avec l'aide de l'Assemblée générale, ce que rejettent son gouvernement et son peuple.

66. Les Etats qui sont impliqués dans ce tapage incongru autour de la « question de l'Afghanistan » à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs s'efforcent de se présenter comme les amis du peuple afghan et les défenseurs de ses intérêts. Le rôle principal dans ce chœur a été assumé, comme on le sait, par les représentants des Etats-Unis. Or que valent leurs paroles? Je crois que la réponse à cette question est fournie éloquentement par les actes concrets des dirigeants politiques et militaires des Etats-Unis qui, avec la complicité de certains Etats, mènent depuis longtemps déjà une guerre non déclarée contre le peuple afghan, lui causant de grandes souffrances et des privations et freinant le développement progressif du pays.

67. Les Etats-Unis ne lésinent pas sur les moyens qu'ils déploient en territoire pakistanais pour armer et former des bataillons contre-révolutionnaires qui sont secrètement amenés en Afghanistan pour y lancer des raids

terroristes, pour tuer, piller, incendier et terroriser la population pacifique. D'énormes crédits sont alloués tous les ans pour la fourniture d'armes à des Afghans afin de leur permettre de tuer leurs compatriotes.

68. Dans un article publié dans *Newsweek* du 10 octobre, on note que les Etats-Unis fournissent aux formations de bandits afghans des armes dont le coût s'élève approximativement à 100 millions de dollars par an. Mais cela ne représente que le sommet de l'iceberg. Selon d'autres renseignements, la somme totale dépensée par les Etats-Unis et leurs partenaires pour lutter contre la révolution afghane est estimée à près d'un milliard de dollars. En tout état de cause, on sait que les crédits américains consacrés au financement de cette guerre non déclarée contre l'Afghanistan sont plus importants que la somme que représente l'assistance apportée par les Etats-Unis à ce pays tout au long de l'existence de l'Organisation des Nations Unies.

69. Le Gouvernement américain reconnaît que les crédits destinés à financer sa politique antiafghane servent des objectifs honteux. Voilà pourquoi la fourniture d'armes aux contre-révolutionnaires afghans s'effectue dans le cadre d'opérations secrètes dirigées, comme c'est toujours le cas dans ce genre d'opérations, par la Central Intelligence Agency (CIA). Ce n'est pas par hasard que la revue américaine *The Washington Quarterly* indiquait, à propos des moudjahidin, comme on appelle à l'Ouest les contre-révolutionnaires afghans, que

« la majeure partie du nouveau potentiel militaire des moudjahidin est fournie sur la base du programme hautement secret de fourniture d'armes élaboré sous la direction de Washington vers la fin de 1980 », et que « des milliers de fusils, de mines et d'autres types d'armes légères ont été envoyés au mouvement de résistance afghan en 1981 et 1982 en provenance des Etats-Unis, de l'Egypte, du Pakistan et surtout de la Chine. »

70. La presse américaine ne cache pas le fait que l'aide accordée aux insurgés afghans s'est accrue en 1983 à la suite d'une décision spéciale prise à ce propos par le président Reagan. Se fondant sur des communications de personnalités américaines, le *New York Times* du 4 mai dernier a indiqué que « la Central Intelligence Agency avait, pour la première fois, en décembre dernier, reçu pour instructions de fournir aux insurgés afghans des bazookas, des mortiers, des lance-grenades, des mines et des armes sans recul ».

71. Les camps de contre-révolutionnaires afghans à la frontière afghano-pakistanaise sont depuis longtemps un lieu assez étonnant de pèlerinage pour des dirigeants du Gouvernement des Etats-Unis qui y viennent, semble-t-il, pour « inspirer » les terroristes qui s'y trouvent. Durant la deuxième moitié de cette année seulement, on y a vu, en juillet, le secrétaire d'Etat Shultz et, en octobre, le secrétaire à la défense Weinberger. On peut se demander de quel droit prononcent-ils des discours si enflammés aux frontières d'un pays épris de paix, membre du mouvement des pays non alignés ? Une autre question se pose encore : sur quelle base les autorités du Pakistan offrent-elles une telle tribune à ces voyageurs d'outre-Atlantique, et comment peut-on concilier cela avec leurs assurances quant à leur volonté de régler la situation autour de l'Afghanistan par des moyens politiques, en ayant recours aux bons offices du Secrétaire général ?

72. Si l'on examine la guerre non déclarée contre l'Afghanistan dans toutes ses manifestations, on ne peut la définir comme autre chose qu'une véritable agression. C'est précisément par ce terme, selon l'article 3 de la définition de l'agression adoptée par l'Assemblée générale dans la résolution 3314 (XXIX) du 14 décembre 1974,

que l'on qualifie « l'envoi par un Etat ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de force armée contre un autre Etat... ».

73. Chaque jour qui passe fait apparaître de plus en plus clairement les objectifs de ceux qui inspirent cette guerre non déclarée contre l'Afghanistan. Ayant organisé l'intervention armée contre l'Afghanistan, les Etats-Unis ont décidé de prendre leur revanche après la perte de leur position dans l'Iran voisin et d'utiliser la déstabilisation de la situation en Asie du Sud-Ouest pour renforcer leurs préparatifs militaires dans la région du golfe Persique, où, dès le printemps de 1979, ils ont envoyé de fortes unités navales, comme s'il s'agissait d'une région impliquant leurs « intérêts vitaux ».

74. La politique impérialiste des Etats-Unis constitue une menace à l'existence pacifique et indépendante des peuples non seulement de l'Asie du Sud-Ouest et de la région de l'océan Indien, mais également des pays du Proche-Orient, d'Amérique centrale et d'autres régions du globe. L'intervention armée des Etats-Unis à la Grenade, qui s'est terminée par l'écrasement dans ce pays d'un régime progressiste démocratique, a été le dernier exemple du genre.

75. Les dirigeants américains aiment prononcer à tout propos et hors de propos de longs discours sur le sujet de la liberté et de la démocratie. Mais on peut se demander quelle sorte de liberté et quelle sorte de démocratie ils veulent implanter en Afghanistan alors qu'ils arment les terroristes pour qu'ils commettent des crimes, qu'ils sèment la destruction et allument des incendies dans le pays, un pays qui a choisi la voie du développement socio-économique visant à la mise en place d'un nouveau système fondé sur le progrès et qui prévoit en même temps la perpétuation des meilleures traditions de son héritage historique national ?

76. Selon la classification de l'Organisation des Nations Unies, l'Afghanistan appartient à la catégorie des pays les moins avancés. Avant la révolution victorieuse d'avril 1978, l'Afghanistan occupait l'une des dernières positions dans le monde pour ce qui est du revenu par habitant. Près d'une famille de paysans sur trois ne possédait pas de terre. Plus de 90 p. 100 de la population ne savaient ni lire ni écrire. Les services sanitaires ne répondaient même pas aux besoins les plus élémentaires. La misère, un travail épuisant, la maladie, l'analphabétisme et l'absence totale de droits, tel était le sort de la majorité écrasante de la population de l'Afghanistan avant la révolution.

77. La révolution d'avril, menée par le parti démocratique populaire d'Afghanistan avait une orientation anti-féodale, anti-impérialiste et reflétait la très large gamme des intérêts des travailleurs et des déshérités.

78. La priorité dans le programme des transformations démocratiques qui ont suivi la révolution a été accordée à la réforme agraire et hydraulique visant la liquidation de la possession féodale. Près de 300 000 familles de paysans qui n'avaient pas ou peu de terres ont reçu gratuitement celles enlevées aux propriétaires. Les agriculteurs ont été libérés de l'emprise des usuriers.

79. Compte tenu des résultats de la première étape de la réforme agraire, un nouveau programme a été établi pour la poursuivre, qui prévoit la fourniture de terres à 80 000 nouvelles familles de paysans, l'assistance du gouvernement en matière de fourniture de crédits, de techniques agricoles, d'engrais chimiques, de graines de haute qualité et la construction d'un réseau adéquat de communications.

80. Aujourd'hui, les bandes de contre-révolutionnaires armés par les Etats-Unis et les pays qui les accompagnent

détruisent les récoltes et les systèmes d'irrigation, enlèvent leur bétail aux paysans et cherchent à terroriser la population. Les pertes matérielles causées à l'agriculture par les rebelles atteignent déjà, selon certaines estimations, 1,5 milliard d'afghans. On peut se demander qui a besoin de cette sorte de « démocratie et de liberté ». Sans doute seulement ceux qui voudraient ramener l'Afghanistan à l'époque du Moyen Âge, à la domination des seigneurs féodaux et des usuriers.

81. La tâche fondamentale qui confronte la révolution démocratique nationale se trouve être la liquidation du lourd héritage du passé, l'analphabétisme. En Afghanistan, avant la révolution, un enfant sur quatre seulement pouvait fréquenter l'école et un adulte sur neuf savait lire et écrire. Aujourd'hui, selon les données officielles, on trouve dans le pays 4 500 écoles primaires et secondaires, où près d'un million et demi d'enfants reçoivent l'enseignement voulu. La réalisation du droit à l'éducation se heurte néanmoins à l'opposition farouche de la contre-révolution et des forces extérieures qui l'appuient. Pour ce qui est de la diffusion de l'éducation et des connaissances parmi la population, les ennemis de la révolution y voient une menace à leur action idéologique sur les travailleurs. La destruction et les incendies d'écoles et les représailles féroces contre les enseignants sont, hélas, une réalité brutale et amère.

82. Les représentants des pays à l'initiative desquels la prétendue question de l'Afghanistan est soumise à l'Assemblée générale aiment parler du sort des Afghans qui se trouvent sur le territoire de pays voisins, notamment en territoire pakistanais. Les auteurs du projet de résolution portant sur ce que l'on appelle la question de l'Afghanistan ont inclus dans leur projet une disposition visant à créer les conditions qui permettraient aux Afghans de rentrer de leur gré dans leurs foyers. A ce propos, nous voulons attirer l'attention sur le fait que, en réalité, il n'y a absolument aucun obstacle au retour honorable des Afghans dans leur patrie. Un tel retour est prévu par le décret du Présidium du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, qui a été adopté le 18 juin 1981. De nombreux exemples montrent que les organes qui représentent l'autorité nationale en Afghanistan observent pleinement et scrupuleusement cette loi fondamentale et que tous ceux qui sont retournés dans leur patrie occupent une place digne d'eux dans la société afghane. Tout récemment et sous forme de document de l'Organisation des Nations Unies, on a diffusé une déclaration du Front patriotique national de l'Afghanistan, en date du 3 novembre 1983, par laquelle on confirmait l'appel de Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du parti démocratique populaire d'Afghanistan et président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan qui, dans un appel aux Afghans se trouvant à l'étranger, avait déclaré : « Au nom de la bravoure et de l'honneur afghans, au nom de la patrie, informez-vous et retournez dans votre patrie » [A/38/559, annexe, p. 5].

83. Le problème des réfugiés afghans au-delà des frontières de l'Afghanistan, comme tous les autres problèmes qui suscitent des tensions à l'intérieur et autour de l'Afghanistan a pour cause la politique des mêmes Etats qui entretiennent cette situation de guerre non déclarée contre l'Afghanistan. Les dirigeants de ces Etats déclarent avec hypocrisie qu'ils se préoccupent du sort des réfugiés afghans, alors que leur objet véritable est de garder ces hommes mal renseignés dans des camps situés en territoire étranger et de les utiliser contre le peuple afghan.

84. Dans la discussion, les représentants de certains Etats, notamment ceux du Pakistan et de la Chine, n'ont pas épargné leurs paroles pour affirmer à quel point ils se

préoccupaient des intérêts du peuple afghan. Je ne crois pas que de telles déclarations puissent être convaincantes sortant de la bouche du représentant du Pakistan, pays qui a transformé son territoire en une base d'où partent les raids incessants de bandits contre les villes et villages pacifiques d'Afghanistan. Tout aussi fausses sont les paroles du représentant de la Chine, si l'on tient compte du fait que la Chine a armé les terroristes Afghans, qu'elle a formé leurs instructeurs et qu'elle les pousse dans une guerre fratricide.

85. Pour stabiliser la situation en Asie du Sud-Ouest, il suffit d'une seule chose : mettre fin à la guerre non déclarée fomentée contre l'Afghanistan. Plus vite les gouvernements des Etats qui, avec les Etats-Unis, entretiennent le foyer de cette guerre le comprendront, mieux cela vaudra. Les principes fondamentaux d'un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan ont été formulés en de nombreuses déclarations du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, notamment celles du 15 mai 1980² et du 24 août 1981³, dans lesquelles l'Afghanistan se disait prêt à réaliser cet objectif par la voie de négociations bilatérales ou trilatérales entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran.

86. Comme le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, l'a déclaré à la réunion du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en juin dernier :

« L'Union soviétique maintient son appui total au programme de règlement politique avancé par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. On peut sur cette base trouver la solution des problèmes qui se rapportent aux aspects externes du problème afghan, et précisément aux aspects externes, puisque les affaires intérieures doivent être réglées par les seuls Afghans. »

87. L'Union soviétique adopte une attitude positive à l'égard de négociations menées entre l'Afghanistan et le Pakistan par le truchement du représentant personnel du Secrétaire général, M. Diego Cordovez. Nous espérons que dans un proche avenir la voie sera ainsi ouverte à un dialogue direct entre les deux pays. C'est avec satisfaction que nous pouvons déclarer que, dans l'ensemble, le déroulement des négociations est vu de façon positive par le Secrétaire général qui, dans son rapport, a notamment souligné

« qu'un travail valable et indispensable a été accompli... En effet, si l'on considère à quelles difficultés s'est heurtée la mise en train du processus diplomatique, celui-ci nous a sans nul doute sensiblement rapprochés d'une solution politique juste et durable. Si cela a été possible, c'est essentiellement parce que toutes les parties intéressées sont restées animées de la ferme volonté d'œuvrer de bonne foi pour mettre progressivement au point un règlement global qui apporterait une solution effective à toutes les questions en litige » [A/38/449, par. 11].

88. Dans sa déclaration d'hier [64^e séance], le représentant du Pakistan a parlé de façon détaillée des négociations visant au règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan. A ce propos, nous partageons l'étonnement exprimé par le représentant de l'Afghanistan. Une telle tentative de la part du représentant du Pakistan de faire de ces négociations, qui, nous le savons, sont considérées comme complexes et délicates, l'objet d'une discussion publique, ne peut que créer des doutes quant à sa volonté de réaliser des progrès dans lesdites négociations.

89. Pour ce qui est de l'Union soviétique, sa position à l'égard du règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan avait été exposée de façon

répétée, notamment au mois d'avril de cette année, par M. Y. V. Andropov, qui, dans une interview au journal ouest-allemand *Der Spiegel*, avait déclaré :

« Nous estimons que dès que cessera l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et que sera garantie la non-reprise de celle-ci, nous retirerons nos troupes. Nos troupes s'y trouvent à la demande du Gouvernement légitime de l'Afghanistan, gouvernement qui était alors au pouvoir et elles y restent à la demande du gouvernement légitime dirigé par Babrak Karmal. Nous ne recherchons donc rien pour nous-mêmes. Nous avons simplement répondu à la demande d'assistance d'un pays voisin et ami. »

90. La délégation soviétique votera contre le projet de résolution sur la prétendue question de l'Afghanistan, tout comme elle l'a fait l'année dernière contre des projets analogues, dans la mesure où leur texte reflète la volonté de certains Etats de s'immiscer dans les affaires de l'Afghanistan et d'y modifier le cours des événements dans leur propre intérêt, à l'encontre des intérêts du peuple de ce pays et de sa révolution, et des intérêts de la paix.

91. M. ABULHASSAN (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : L'une des caractéristiques principales de notre monde est l'intensification des tensions et la multiplication des zones de conflit. Ces caractéristiques ont ressuscité la guerre froide qui a prévalu si longtemps dans le monde et lui a infligé nombre de violations flagrantes des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies qui avaient précisément été élaborés pour régir les relations internationales.

92. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales est à présent un élément avec lequel nous devons vivre et qui — et c'est regrettable — intervient de plus en plus fréquemment. C'est une rupture flagrante des principes du droit international sur lesquels on avait compté et que les petits pays épris de paix chérissaient comme la protection naturelle de leur sécurité, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale.

93. Ce qui est plus troublant encore, c'est que de grandes puissances ayant une responsabilité toute particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales poursuivent une politique de menace ou d'emploi de la force dans leurs relations avec leurs voisins en particulier, et avec le reste des pays du monde en général. La Charte des Nations Unies a confié aux membres permanents du Conseil de sécurité une lourde responsabilité en ce qui concerne la défense des principes de la Charte relatifs à la paix et à la sécurité internationales et, partant, le mépris de ces principes par tout membre permanent du Conseil porte atteinte aux fondements mêmes du droit international et est un facteur important d'accroissement de l'anarchie internationale dans laquelle, malheureusement, nous vivons à l'heure actuelle, de même qu'un acte dangereux dans l'histoire des relations internationales, contraignant le monde à vivre dans la crainte et l'anxiété.

94. Le Koweït estime que la meilleure garantie pour ce qui est de la paix et de la sécurité internationales est le strict respect des principes de la souveraineté égale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du non-recours à la force, de la coexistence pacifique entre Etats et peuples et du droit souverain qu'a chaque Etat de choisir son propre système économique, social et politique, à l'abri de toute ingérence étrangère. Nous condamnons donc l'emploi de la force par toute partie pour opprimer des peuples faibles en vue de favoriser des objectifs nationaux et les intérêts d'un Etat aux dépens d'un autre. Ce qui s'est passé en Afghanistan depuis la fin

de 1979, et ce qui s'y passe encore, est un exemple de ce que nous entendons par violation flagrante continue des buts et principes de la Charte et du droit international. Cela a conduit à la violation de la souveraineté et de l'indépendance d'un petit peuple pacifique et à l'ingérence dans ses affaires intérieures.

95. Ma délégation ne saurait accepter les arguments sur lesquels se fonde l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. La position du Koweït a été clairement définie dès le premier jour de l'invasion. Elle se résume ainsi. Premièrement, nous rejetons l'intervention militaire en Afghanistan et la considérons comme une violation de la souveraineté, de la sécurité et de l'indépendance de ce pays musulman non aligné. Deuxièmement, toutes les troupes étrangères doivent être retirées immédiatement et sans condition d'Afghanistan et toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays doit prendre fin. Troisièmement, il est nécessaire de respecter pleinement la volonté du peuple afghan qui doit décider de son avenir et choisir son gouvernement et son système politique et économique hors de toute ingérence étrangère. Quatrièmement, tous les réfugiés afghans doivent pouvoir regagner leurs foyers en toute dignité et en toute sécurité.

96. Le Koweït a appuyé et continue d'appuyer la lutte du peuple afghan pour se libérer des troupes étrangères, pour rétablir ses droits souverains légitimes et décider de son avenir hors de toute ingérence étrangère. Le Koweït rend hommage à l'héroïque peuple musulman, attaché à sa religion fondée sur la tolérance et conscient du rôle que son pays doit jouer dans le mouvement des pays non alignés en particulier et dans la communauté internationale en général.

97. Ma délégation a lu le rapport du Secrétaire général [A/38/449] relatif aux efforts qu'il a déployés pour résoudre ce problème complexe. Tout en le félicitant de son activité inlassable grâce à laquelle des progrès, bien que lents et limités, ont été réalisés, nous continuons de penser que ces efforts doivent tout d'abord être axés sur l'élaboration d'un calendrier pour le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan. Nous pensons en effet que cette mesure ouvrirait la voie à un règlement des questions en suspens. C'est pourquoi nous invitons toutes les parties intéressées, en particulier l'Union soviétique, à redoubler d'efforts pour mettre au point ce calendrier en tant que première mesure permettant d'envisager le règlement du problème et de mettre fin aux souffrances endurées par le peuple afghan qui pourrait ainsi consacrer toute son énergie au développement de son économie d'une manière profitable à tous. La paix et la sécurité dans toute la région pourraient ainsi être rétablies.

98. Nous apprécions, et tenons à le dire ici, l'aide humanitaire apportée par les Etats et les institutions spécialisées pour atténuer les souffrances des réfugiés afghans. Nous demandons à la communauté internationale d'augmenter cette aide en tant que mesure susceptible de favoriser le retour des réfugiés dans leurs foyers.

99. Compte tenu de ces observations, le Koweït, tout en appuyant les efforts internationaux et régionaux ainsi que ceux de l'Organisation de la Conférence islamique et du mouvement des pays non alignés, s'est joint aux auteurs du projet de résolution A/38/L.17. A notre avis, ce texte contient les principes fondamentaux internationalement acceptés pour la solution de ce problème. Il contient également des éléments positifs et est libellé de façon modérée et équilibrée. Nous espérons donc qu'il bénéficiera d'un large appui international.

100. Il me faut cependant ajouter quelques mots. Nous pensons que, malheureusement, aussi nobles que soient les principes contenus dans les projets de résolution et aussi largement acceptés puissent-ils être sur le plan

international, ce qui compte, en réalité, c'est l'attachement des parties concernées à ces principes et leur désir de les concrétiser. Il ne s'agit pas de considérer les problèmes internationaux actuels comme de simples épisodes de la rivalité des grandes puissances en vue d'affirmer leurs sphères d'influence aux dépens de l'existence, de la sécurité et du bien-être des peuples des pays intéressés. Une des manifestations de ce phénomène est le déploiement d'un important matériel militaire dans la région de l'océan Indien. La présence d'une puissance semble inévitablement entraîner la présence d'une autre puissance. En raison de notre préoccupation pour la paix et de notre désir de la voir s'établir, nous rejetons ce raisonnement.

101. M. SHELDON (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*]: La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime qu'il est tout à fait inapproprié que l'Assemblée générale, une nouvelle fois, se trouve entraînée dans cet exercice malséant que constitue l'examen de la prétendue question de l'Afghanistan. Malgré les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, cette question est exploitée par certains pays dans le but de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays souverain et non aligné, la République démocratique d'Afghanistan.

102. L'agitation qui règne autour de cette fameuse question de l'Afghanistan est non seulement fondamentalement contraire au droit mais hautement nuisible et politiquement dangereuse pour la cause de la paix car elle est utilisée par ses inspireurs, les forces de l'impérialisme et de la réaction, pour masquer la guerre non déclarée qu'ils mènent contre le peuple afghan et pour justifier une politique destinée à accroître la tension en Asie du Sud-Ouest et dans le monde en général et à s'opposer par tous les moyens possibles au règlement pacifique et juste des problèmes existant dans la région. Enfin, cette agitation est exploitée pour détourner l'attention de l'Organisation des Nations Unies des questions réellement importantes et d'actualité.

103. La preuve de ce que j'avance peut être trouvée dans les faits et les informations incontestables avancés notamment ici même par les représentants de la République démocratique d'Afghanistan et de certains autres pays. Tout cela prouve le caractère tendancieux des déclarations de certains représentants qui versent des larmes hypocrites et qui, par leurs acrobaties verbales et leurs desseins inadmissibles, cherchent par tous les moyens à entraver la recherche d'une solution constructive au problème dans son ensemble.

104. Si leur attitude était réellement telle qu'ils essaient de nous la décrire, si leurs actes étaient conformes à leurs appels en faveur du respect de l'indépendance et de la souveraineté de l'Afghanistan, ils ne tenteraient pas d'éluder un fait d'une importance historique aussi évidente pour le peuple afghan que l'est la révolution d'avril 1978. Il ne s'agit pas là d'un oubli de leur part, mais bien d'une tentative préméditée et néfaste.

105. La révolution d'avril 1978, qui a été la conséquence légitime de la nécessité objective du développement de la société afghane, a ouvert la voie à des transformations fondamentales sur les plans social et économique et a confirmé les droits et libertés démocratiques du peuple afghan tout en gardant ses traditions nationales. Les cinq dernières années ont montré que le peuple afghan, défendant les acquis de la révolution, déploie des efforts inlassables pour mettre en œuvre le programme social et économique qu'il a lui-même établi. On en trouve un exemple dans les réformes agricoles et hydrauliques et dans l'adoption de mesures spécifiques pour le développement de l'industrie, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la culture.

106. Mais le choix fait par le peuple afghan pour le développement de son Etat indépendant, la République démocratique d'Afghanistan, n'entre pas dans le cadre des plans et desseins des forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme à l'égard de l'Afghanistan. Voilà pourquoi la République démocratique d'Afghanistan est devenue dès le départ la victime d'une agression impérialiste non provoquée. En ignorant éhontément les normes généralement reconnues du droit international et la Charte des Nations Unies, l'impérialisme et la réaction ont déclenché une guerre non déclarée contre ce pays, cherchant à déposer le peuple afghan qui a choisi la voie des transformations sociales et du droit de vivre comme il l'entend.

107. Le temps, la vérité et les faits ont arraché le masque du mensonge et de l'hypocrisie aux forces de l'impérialisme et de la réaction, mettant ainsi à nu leur participation directe à des entreprises agressives et subversives contre l'Afghanistan. Les données spécifiques sur cette question ont déjà été formulées de cette tribune, y compris aujourd'hui. Elles témoignent à l'évidence du fait qu'en poursuivant leurs desseins militaires et politiques et en affichant un mépris total à l'égard du sort du peuple afghan ces forces accentuent le rythme de cette guerre non déclarée contre l'Afghanistan et soutiennent et encouragent par tous les moyens cette racaille contre-révolutionnaire. Il convient de rappeler que le recrutement, l'entraînement et l'armement des rebelles contre-révolutionnaires sur le territoire pakistanais par les seuls Etats-Unis ont coûté la somme de 217 millions de dollars, sans compter les dépenses dues à des « opérations secrètes ». En érigeant le terrorisme international au rang de politique officielle, les Etats-Unis ne lésinent sur aucun moyen pour aider les terroristes. Mais ils dissimulent le fait qu'en échange de cette prétendue générosité ils exigent de leurs clients qu'ils paient. Et, assurément, les rebelles paient. Ils paient avec les larmes des Afghans blessés et mutilés, le sang des Afghans torturés ou massacrés. Des mercenaires commettent des actes de terrorisme contre des représentants des autorités, médecins, prêtres, travailleurs, paysans — contre tous ceux qui sont du côté de la révolution et aspirent à une vie meilleure et plus juste.

108. A présent, les actes commis par les cercles impérialistes et réactionnaires dirigés contre la République démocratique d'Afghanistan ont pris une nouvelle forme. Si encore très récemment le Gouvernement des Etats-Unis préférait ne pas afficher ses multiples liens avec les bandes terroristes de rebelles, aujourd'hui, comme chacun sait, les chefs des bandits sont reçus à la Maison-Blanche et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, les rencontrant l'été dernier au Pakistan, a déclaré: « Le message que vous adressent par mon intermédiaire les Etats-Unis est très simple: nous sommes avec vous. » Cela a été dit de façon tout à fait claire et n'appelle donc aucun commentaire. C'est en vain que, dans la déclaration qu'il a prononcée hier [64^e séance], le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a essayé, en dépit des faits bien connus, de donner une image particulièrement tendancieuse de la situation. Le rôle que le Pakistan joue en fournissant de l'aide aux rebelles a été apprécié sans ambages par le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, Weinberger, qui a déclaré devant l'une des commissions du Congrès des Etats-Unis, cette année, que, « sans le Pakistan, la résistance en Afghanistan serait réduite à néant ».

109. Il convient de souligner le fait que la guerre non déclarée menée contre le peuple afghan fait partie intégrante de l'orientation politique des forces impérialistes à l'égard de l'Asie du Sud-Ouest et des régions voisines. Les Etats-Unis cherchent par tous les moyens à y accroître les tensions et à utiliser les événements autour de l'Afghanistan comme prétexte pour étendre leurs bases militaires

sur l'île de Diego Garcia et en d'autres lieux afin de renforcer leurs forces navales dans la région du golfe Persique et dans les régions adjacentes. Quant au tapage qui est fait autour de ce qu'on appelle la question de l'Afghanistan, y compris ici, à l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis l'utilisent comme un camouflage verbal destiné à masquer la poursuite de leur politique agressive.

110. Voilà pourquoi nous sommes profondément vaincus que l'intervention de l'Organisation des Nations Unies dans cette discussion stérile et nuisible sur la prétendue question de l'Afghanistan ne profite en fait qu'à ceux qui désirent saper le règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan et maintenir la tension en Asie du Sud-Ouest pour le bien de leurs intérêts impérialistes et hégémonistes. L'Organisation des Nations Unies doit s'y opposer résolument.

111. Une évaluation objective et réaliste de la situation en Asie du Sud-Ouest nous convainc que les efforts de l'Organisation des Nations Unies doivent viser non pas l'exacerbation des passions à laquelle recourt l'impérialisme pour une ingérence armée, mais plutôt une coopération globale au règlement politique authentique de la situation autour de l'Afghanistan. La voie à un tel règlement est ouverte. Ses fondements se trouvent dans les propositions avancées en mai 1980² et en août 1981³ par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Le contenu de ces propositions pratiques est parfaitement connu et une grande partie de la communauté mondiale y est favorable.

112. Le plan en vue d'un règlement politique proposé par la partie afghane est logique, souple et réaliste. C'est d'une façon constructive qu'il aborde des questions de fond ainsi que le cadre des négociations proposées avec les gouvernements des pays voisins. Les propositions de la partie afghane correspondent à la nécessité d'aboutir au règlement de la situation autour de l'Afghanistan et tiennent compte des aspirations légitimes des autres parties intéressées. Elles sont le reflet d'une bonne volonté en vue de la mise en œuvre d'un dialogue de plein droit. Un dialogue et non l'affrontement, la recherche de solutions et non des exercices de propagande, une attitude positive et une compréhension mutuelle et non l'hostilité pathologique et haineuse : voilà la voie que la République démocratique d'Afghanistan a systématiquement et indéfectiblement défendue dans la recherche d'un règlement politique des questions liées à l'aspect externe du problème de l'Afghanistan, la normalisation des relations entre la République démocratique d'Afghanistan et les pays voisins et la garantie de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Ouest.

113. En apportant son plein appui à ces propositions et aux efforts de la République démocratique d'Afghanistan pour les mettre en œuvre, la délégation de la RSS de Biélorussie estime indispensable de souligner à nouveau que, comme par le passé, elle est fermement pour un règlement politique pacifique de la situation autour de l'Afghanistan, de la cessation complète et inconditionnelle du recours aux armes et de la garantie de la non-reprise de l'intervention armée ou de toute autre ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan, et de la création de conditions en vertu desquelles une telle ingérence serait exclue à l'avenir. Elle est favorable à la normalisation des relations entre le Pakistan, l'Iran et la République démocratique d'Afghanistan. Compte tenu de la bonne volonté des parties intéressées, un règlement politique et juste du problème peut être trouvé. Comme on sait, la République démocratique d'Afghanistan s'est toujours déclarée prête à rechercher un tel règlement.

114. C'est la première mesure positive qui ait été prise concernant la série de discussions qui ont eu lieu par l'entremise du représentant personnel du Secrétaire général, avec la participation des parties afghane et pakistanaise. A cet égard, il est stipulé dans le rapport du Secrétaire général :

« On ne saurait nier qu'un travail valable et indispensable a été accompli pendant la période sur laquelle porte le présent rapport. En effet, si l'on considère à quelles difficultés s'est heurtée la mise en train du processus diplomatique, celui-ci nous a sans nul doute sensiblement rapprochés d'une solution politique juste et durable. » [A/38/449, par. 11.]

115. En soulignant cela, la délégation de la RSS de Biélorussie tient à indiquer que les efforts de l'Organisation des Nations Unies ne doivent pas tendre à l'exacerbation des passions mais à une contribution globale à un règlement politique réel de la situation autour de l'Afghanistan, grâce à des négociations sérieuses et pratiques.

116. Il convient de rejeter de façon catégorique toute tentative visant à entraver le processus diplomatique. Or chacun sait que de telles tentatives, visant de toute évidence à saper directement ce processus, sont entreprises de façon active. Selon le *Christian Science Monitor* de mai dernier, les Etats-Unis ont renforcé leurs fournitures de matériel militaire aux insurgés afghans opérant à partir de bases sur le territoire pakistanais de façon à empêcher tout progrès lors des discussions prévues à Genève en juin entre les parties afghane et pakistanaise. Voilà ce qu'entreprennent véritablement ceux qui mènent une guerre non déclarée contre le peuple afghan, qui font tout pour que l'Asie du Sud-Ouest continue de vivre dans une fièvre militaro-politique en même temps qu'ils cherchent à masquer leur dangereuse politique aventuriste et leurs ambitions impérialistes derrière la frénésie orchestrée qui se déchaîne aux sessions de l'Assemblée générale. Il s'agit là d'une tentative de détourner l'attention de l'Organisation des Nations Unies des problèmes vitaux de notre temps et d'entraver leur solution.

117. En bref, dans sa conception et sa construction, le projet de résolution A/38/L.17 est entièrement inacceptable puisqu'il contient des dispositions qui favorisent une atteinte aux souverains de l'Afghanistan et qui ne tiennent aucun compte des facteurs objectifs concernant la situation actuelle, des intérêts légitimes et des propositions constructives de la République démocratique d'Afghanistan. Cela étant, la délégation de la RSS de Biélorussie votera contre lors du vote sur le projet de résolution.

118. M. DASHTSEREN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : La position de la délégation mongole sur cette question que l'on appelle « la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales » est parfaitement connue et a été exprimée à de nombreuses reprises ici à l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que la situation qui règne dans cet Etat souverain, Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies, intéresse en tout premier lieu le peuple afghan lui-même et ne constitue aucune menace à l'égard de la paix et de la sécurité internationales. Son examen au cours des sessions successives de l'Assemblée générale, en dépit des objections vigoureuses et justes formulées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, ne peut être considéré que comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, notamment de l'Article 2 qui précise qu'aucune disposition de la Charte « n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ».

119. Comme le montre à l'évidence l'expérience de ces dernières années, de telles discussions n'ont jamais

contribué de façon positive à la recherche des voies et moyens nécessaires pour parvenir à un règlement pacifique de la situation en Asie du Sud-Ouest et n'y contribueront jamais. Au contraire, elles sont utilisées avant tout par les milieux qui veulent maintenir constamment la tension dans cette région et répandre une propagande antiafghane et antisoviétique pour justifier les actes d'agression qu'ils commettent dans cette région et dans d'autres parties de la planète et détourner l'attention de ces actes.

120. Si la délégation mongole a pris la parole, ce n'est pas pour participer à une telle discussion à la fois stérile et inutile. Elle le fait pour réaffirmer devant l'Assemblée sa sincère solidarité à l'égard de la République démocratique d'Afghanistan et de sa lutte contre la réaction intérieure et extérieure pour défendre et développer les acquis de la révolution d'avril qui a couronné la longue lutte du peuple afghan pour la liberté, l'indépendance et l'instauration d'un nouveau régime social.

121. Mettre fin au retard séculaire du pays, y effectuer les transformations fondamentales le plus rapidement possible et y instaurer une société juste et démocratique libérée de l'exploitation de l'homme par l'homme, tels sont, en bref, les objectifs primordiaux de la politique du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan à l'heure actuelle. Dès à présent, on constate dans le pays des modifications importantes qui répondent aux intérêts fondamentaux du peuple afghan et qui bénéficient de son plein appui. Tous ceux qui veulent véritablement le bien du peuple afghan ne peuvent que se réjouir de ces réalisations dans l'édification de sa nouvelle vie et doivent condamner les actes perpétrés par les forces extérieures qui voudraient l'empêcher de suivre la voie qu'il s'est choisie. Ces forces, en tout premier lieu l'impérialisme mondial incarné par les Etats-Unis et leurs alliés anticommunistes et antisoviétiques, mènent déjà depuis plus de cinq ans une guerre non déclarée contre la révolution d'avril et se livrent à une importante agression bien coordonnée contre la République démocratique d'Afghanistan, pays indépendant et non aligné.

122. Il est profondément regrettable que la tribune de l'Organisation des Nations Unies soit, dans le cas présent, utilisée essentiellement pour masquer les actes d'agression commis contre la République démocratique d'Afghanistan, qui constituent une ingérence manifeste dans ses affaires intérieures, au lieu de contribuer de façon efficace à la recherche d'un règlement constructif en ce qui concerne la situation qui a été créée autour de l'Afghanistan. C'est d'autant plus regrettable que les éléments nécessaires à un tel règlement existent actuellement. Nous avons surtout à l'esprit les propositions de l'Afghanistan relatives à cette question, que nous connaissons bien, qui sont toujours valables et qui témoignent de la volonté constante et sincère de ce pays de parvenir à un règlement pacifique en ce qui concerne ses relations avec les pays voisins et en une normalisation de la situation dans cette partie de l'Asie.

123. Le Gouvernement afghan se fonde à juste titre sur le fait que seul l'aspect international du problème devrait faire l'objet de négociations et que l'obtention d'un arrêt complet et garanti de l'intervention armée ou de toute autre ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan constitue l'élément fondamental de tout règlement politique.

124. De même, la partie afghane fait preuve de la souplesse nécessaire et montre qu'elle est prête à tenir compte des intérêts de ses partenaires. C'est justement en raison de la position souple adoptée par la partie afghane que l'on a réussi à entamer ce processus diplomatique prometteur auquel participent la République démocratique

d'Afghanistan et le Pakistan avec, pour intermédiaire, le représentant personnel du Secrétaire général. Dans son rapport, le Secrétaire général dit que « le processus diplomatique s'est orienté dans la bonne voie et qu'il est réellement possible de parvenir à un règlement sur la base de ce qui a déjà été fait, à condition de prendre les décisions de principe nécessaires » [ibid., par. 12]. Cependant, il ne fait aucun doute que l'adoption de telles décisions ne serait guère facilitée par une nouvelle discussion manifestement stérile et une autre résolution anti-afghane.

125. La délégation mongole estime que le projet de résolution A/38/L.17 contient les mêmes éléments négatifs qui ont rendu les résolutions précédentes totalement inacceptables pour certaines des parties principalement intéressées. Le document manque de réalisme politique; il ignore la situation véritable et ne tient pas compte des intérêts légitimes de la République démocratique d'Afghanistan. Voilà pourquoi il est naturel que ma délégation vote contre.

126. Le peuple mongol est lié au peuple afghan par des liens séculaires profonds de sympathie et d'amitié. Depuis la victoire, en 1978, de la révolution démocratique populaire et la formation de la République démocratique d'Afghanistan, les relations entre les deux peuples ont pris une nouvelle qualité et ont ouvert de nouvelles perspectives à leur développement futur. Un événement marquant a été la visite amicale et officielle effectuée en République populaire mongole, en juillet dernier, par une délégation du parti et de l'Etat de la République démocratique d'Afghanistan avec, à sa tête, le Secrétaire général du Comité central du Parti démocratique populaire d'Afghanistan, Président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, M. Babrak Karmal. Les entretiens et les négociations qui ont eu lieu entre les dirigeants de nos deux partis et de nos deux Etats, de même que les documents qui ont été ensuite signés — en premier lieu un traité de paix et de coopération entre la République populaire mongole et la République démocratique d'Afghanistan — donnent la preuve de la volonté des deux peuples de développer et de renforcer de toutes les façons possibles leurs relations, leur unité et leur solidarité dans l'édification d'une vie nouvelle et dans leur lutte pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité en Asie et dans le monde entier.

127. Je voudrais terminer ma déclaration par les mots prononcés par le camarade Yumjagiin Tsendenbal à la séance solennelle de l'amitié mongolo-afghane, qui s'est tenue à Ulan Bator. Il a dit :

« Notre peuple sait très bien qu'en République démocratique d'Afghanistan une vie nouvelle est en train de naître dans des conditions difficiles d'ingérence ouverte par les forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme et d'attaques armées incessantes par des éléments contre-révolutionnaires. Nous nous félicitons sincèrement des succès remportés par le peuple afghan dans son travail marqué par le sacrifice, sous la direction du parti démocratique populaire d'Afghanistan.

« Le peuple mongol et le Gouvernement de la République populaire mongole, avec les pays socialistes frères et tous les autres amis de la République démocratique d'Afghanistan, continueront d'appuyer les efforts du peuple afghan en vue de réaliser de nouvelles transformations révolutionnaires dans son pays et la lutte pour la paix et la sécurité des peuples. »

128. M. JOXE (France) : Depuis le début de ce débat, à plusieurs reprises, le mot « stérile » a été employé pour le qualifier. Non, il n'est pas stérile de vouloir réaffirmer le droit du peuple afghan de décider lui-même — et je cite le paragraphe 2 du projet de résolution A/38/L.17 : « de [sa] propre forme de gouvernement et de choisir [son]

propre système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit ».

129. Pour la cinquième fois depuis janvier 1980, l'Assemblée générale est saisie de la question relative à la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Elle a décidé d'inscrire à nouveau ce point à son ordre du jour parce que le problème de l'Afghanistan n'est pas résolu; les causes de la crise n'ont pas disparu; les perspectives de règlement demeurent incertaines.

130. Le territoire de l'Afghanistan a été envahi il y a quatre ans et, quels que soient les arguments invoqués pour justifier cet acte de force, il reste que l'intervention soviétique constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre et une violation de la Charte des Nations Unies. La France condamne, partout où ils surviennent, les actes de cette nature.

131. Aujourd'hui, 100 000 soldats soviétiques continuent d'occuper l'Afghanistan. Les affrontements meurtriers entre les forces militaires d'occupation et la résistance intérieure se poursuivent. Des villages sont bombardés et détruits. Le couvre-feu est établi dans la plupart des villes. Les populations civiles innocentes sont victimes de ces combats. Aussi il n'y a rien d'étonnant que plus de 3 millions d'Afghans aient cherché à échapper aux vicissitudes de la guerre en abandonnant leurs foyers et en cherchant refuge au Pakistan ou en Iran.

132. Tel est le tableau de la situation, actuellement, en Afghanistan. Nombre d'orateurs l'ont complété en soulignant les risques d'extension du conflit, au-delà des frontières afghanes, à la région tout entière.

133. Le fait que 114 délégations aient apporté, l'an passé, leur soutien à la résolution sur l'Afghanistan [résolution 37/37] et le fait que cette question soit à nouveau inscrite à notre ordre du jour témoignent de l'inquiétude persistante de la communauté internationale et, comme je le rappelais déjà ici même en 1981, à la trente-sixième session [59^e séance], et en 1982, à la trente-septième session [79^e séance], l'inquiétude de l'opinion publique française. Celle-ci ne peut qu'éprouver de la sympathie pour ceux qui ont choisi de résister. Leur lutte bénéficie d'un soutien populaire dont l'ampleur est attestée par tous les observateurs impartiaux. Quoi de plus légitime que de vouloir rester maître chez soi? Quoi de plus légitime, je le répète encore, que de réaffirmer le droit du peuple afghan de décider lui-même de sa forme de gouvernement et de choisir son propre système économique, politique et social, sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur, sous quelque forme que ce soit.

134. Les Français ne peuvent pas comprendre qu'un Membre éminent de l'Organisation, de plus chargé des responsabilités particulières qui incombent aux membres permanents du Conseil de sécurité, prenne à ce point ses distances à l'égard de la Charte des Nations Unies, ignore les résolutions de l'Assemblée générale et ne s'emploie pas avec plus de détermination à régler cette crise.

135. Cette attitude ne peut qu'alourdir un climat international détérioré, en particulier, par le déséquilibre des forces et les tensions qui en résultent. Dans un tel contexte, l'occupation militaire de l'Afghanistan et ses conséquences dramatiques constituent, plus que jamais, un sujet de préoccupation. Nul ne doit compter sur l'oubli, la résignation ou la diversion pour continuer à bafouer des principes universellement reconnus. Et ceci explique que le Président de la République française, M. François Mitterrand, comme le Ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, aient été amenés à plusieurs reprises et encore récemment à rappeler notre condamnation de

l'intervention étrangère en Afghanistan. Il va sans dire que la situation en Afghanistan et les préoccupations qu'elle suscite affectent le climat de nos relations traditionnelles avec l'Union soviétique.

136. La communauté internationale a multiplié ses efforts en vue de rechercher une solution, que ce soit dans le cadre des réunions du mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique ou à l'initiative du Conseil européen, dont les propositions sont toujours d'actualité.

137. Dans cette enceinte même, l'Assemblée générale a appelé le Secrétaire général et son représentant personnel à exercer leurs bons offices. Nous suivons avec attention les efforts entrepris par M. Pérez de Cuéllar et par M. Cordovez en vue de rechercher un règlement politique par le biais de ce que l'on a appelé les « négociations indirectes ».

138. Ces efforts doivent avoir pour but de parvenir à une solution conforme aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Elles demandent, je le rappelle, la libre détermination du peuple afghan, le retrait des troupes étrangères, le rétablissement du non-alignement de l'Afghanistan et, bien sûr, la réinstallation volontaire des réfugiés dans leurs foyers.

139. La France souscrit pleinement à ces objectifs. Elle estime que tout règlement qui s'écarterait du cadre défini par le projet de résolution A/38/L.17 risquerait de n'être qu'un faux-semblant. Il ne s'agit pas de se borner à régler la situation « autour » de l'Afghanistan, c'est en Afghanistan même que se trouvent le problème et la solution.

140. Nous comprenons que le Secrétaire général ait fait état dans son rapport de sa « profonde inquiétude devant la lenteur des négociations et les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de surmonter les obstacles restants » [A/38/449, par. 12]. Depuis près de deux ans, beaucoup de temps, d'énergie et de bonne volonté ont été dépensés sans que soient levées les incertitudes qui caractérisent actuellement le processus des négociations indirectes. Nous souhaitons donc que des progrès véritables et des résultats concrets soient annoncés rapidement, faute de quoi nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies seraient amenés à s'interroger sur le bien-fondé de ce processus diplomatique.

141. L'Assemblée générale doit montrer par son vote sa détermination de voir aboutir un règlement politique véritable. La crise de l'Afghanistan est grave. Cette crise ne prendra fin que si un règlement fondé sur les principes de la Charte et sur la stricte application des résolutions de l'Assemblée intervient rapidement. C'est à ce prix que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de l'Afghanistan seront restaurées, que cessent les souffrances du peuple afghan, que seront dissipées l'inquiétude et la méfiance de la communauté internationale et que sera ainsi supprimée l'une des menaces qui pèsent sur la paix mondiale.

142. La délégation française apporte donc, comme elle l'a fait pour les projets de résolution présentés les années précédentes, son soutien au projet de résolution A/38/L.17.

143. M. TSVETKOV (Bulgarie): Depuis le début de l'examen de cette question à l'Organisation des Nations Unies, la République populaire de Bulgarie a toujours déclaré de manière claire et explicite qu'une telle discussion ne saurait être qualifiée autrement que d'ingérence absolument injustifiée dans les affaires d'un Etat souverain. Le temps a montré de façon irréfutable que le débat sur ce point, loin de contribuer à l'assainissement du climat international dans la région, ne fait qu'engendrer des complications supplémentaires pour la solution de ce

problème tout en aggravant encore davantage la situation dans cette zone névralgique du monde.

144. Pour ce qui est du fond de la question, les faits réels ne laissent aucun doute sur le caractère des événements à l'intérieur de l'Afghanistan et sur la nature des problèmes régionaux dont la communauté internationale est témoin depuis quelques années.

145. La révolution d'avril 1978 a été une étape particulièrement importante et bien logique du développement de ce pays. Cette révolution a porté un coup écrasant au système féodal, ce qui a ouvert la voie à un processus de transformations socio-économiques profondes. Pour une période relativement courte, le peuple afghan, sous la direction du parti démocratique populaire d'Afghanistan, a obtenu des succès considérables dans l'élimination de la misère, du retard et de l'injustice politique qui sévissaient dans le pays.

146. La réforme agraire, grâce à laquelle plus de 300 000 familles paysannes ont obtenu des terres, a trouvé une place clef dans le processus de renouveau démocratique. Une vaste campagne en vue de surmonter l'analphabétisme a été mise sur pied. Actuellement, les écoles primaires et secondaires comprennent un million et demi d'enfants et d'adolescents. Plus de 650 000 ouvriers, paysans et artisans fréquentent des cours d'alphabétisation. L'Etat construit des logements, améliore le système de sécurité sociale et élargit le réseau d'assistance médicale gratuite.

147. Toutes ces transformations caractérisent, à un degré toujours plus grand, l'image de l'Afghanistan d'aujourd'hui ainsi que le contenu de son développement social intégral.

148. Cependant, la réalité afghane actuelle a un autre aspect, un côté sombre. Il s'agit des provocations constantes et des actes terroristes cruels inspirés de l'extérieur, qui se sont transformés en une véritable guerre non déclarée contre le peuple afghan et son gouvernement. Des bandes de contre-révolutionnaires, dotés des armes les plus sophistiquées, y compris des mortiers, des bazookas, des mitrailleuses, des mines et des armes à feu de toutes sortes, font des incursions systématiques à l'intérieur de la République. Ils détruisent des usines, des cultures agricoles et des systèmes d'irrigation, incendient des écoles, tuent de sang-froid des enseignants, et s'efforcent de soumettre toute la population à la terreur sanglante.

149. Ces actes hostiles perpétrés à partir de bases et de camps à l'extérieur de l'Afghanistan sont coordonnés et financés par des cercles impérialistes bien connus, en premier lieu les Etats-Unis. Ils ont pour but de restaurer l'ordre médiéval rejeté par le peuple afghan et de créer des conditions pour imposer la domination impérialiste sur le pays. Ces actes, en même temps, ne sauraient être qualifiés autrement que d'agression armée. Comme on le sait, l'Article 3 de la Définition de l'agression, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3314 (XXIX) du 14 décembre 1974, comprend, entre autres, des actes comme

« l'envoi par un Etat ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de force armée contre un autre Etat... ».

150. C'est exactement dans ces conditions que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a été contraint d'user de son droit de légitime défense, individuelle et collective, prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. En prêtant une aide militaire limitée à son voisin du sud à la demande de son gouvernement, l'Union soviétique a rempli ses obligations en vertu du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération signé

entre les deux pays en décembre 1978. Assister le Gouvernement et le peuple afghans à repousser l'agression contre ce pays, voilà quel était et continue d'être le seul objectif de cette aide.

151. La position de la République populaire de Bulgarie sur le problème à l'examen découle de la profonde conviction que chaque peuple a le droit inaliénable de décider tout seul de sa destinée. Il est incontestable que c'est l'ingérence incessante des forces impérialistes, hégémonistes et autres forces réactionnaires dans les affaires intérieures de l'Afghanistan qui explique pourquoi la situation autour de ce pays ne s'est pas encore normalisée. En réalité, ce sont exactement leurs agissements subversifs, et non pas la révolution afghane, qui menacent la paix, la sécurité et l'indépendance des Etats et des peuples de l'Asie du Sud-Ouest.

152. La campagne de propagande actuelle, qui vise à discréditer la République démocratique d'Afghanistan, y compris l'inscription de la prétendue question afghane à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale, poursuit le même effet déstabilisateur. L'attisement de cette question ne s'inspire pas d'une préoccupation véritable à l'égard du bien-être de ce pays, mais poursuit des objectifs malsains et égoïstes qui consistent à intensifier la tension dans la région, à empoisonner le climat international et à détourner l'attention de la communauté internationale des actes commis par les forces agressives et militaristes de l'impérialisme dans les diverses régions du globe.

153. La République démocratique d'Afghanistan a besoin avant tout de paix et de tranquillité pour continuer à promouvoir ultérieurement les processus progressistes dans le pays. L'adhésion de l'Afghanistan au mouvement des pays non alignés, le maintien de relations de bon voisinage avec tous les Etats de la région ainsi que l'aspiration à résoudre les différends autour de la table de négociations, constituent la pierre angulaire de sa politique extérieure. Les initiatives avancées par l'Afghanistan en matière de politique extérieure le 15 mai 1980² et le 24 août 1981³, où sont formulés les principes fondamentaux en vue d'un règlement de la situation de conflit créée dans cette partie du monde sont une confirmation concrète de cette ligne politique.

154. Le Gouvernement afghan a souligné sa pleine disponibilité à négocier sur une base bilatérale ou trilatérale avec le Pakistan et l'Iran. Il a donné son accord tant pour des contacts directs que pour une mission de bons offices du Secrétaire général ou de son représentant personnel. L'approche de principe de l'Afghanistan sur cette question a toujours été fondée sur la conviction qu'il n'existe pas de problème qui ne saurait être réglé par des moyens pacifiques, à condition que les parties aux négociations fassent preuve de bonne volonté politique, de sagesse d'Etat et de sincérité.

155. Mon pays a accueilli avec satisfaction l'ouverture du dialogue direct entre l'Afghanistan et le Pakistan ainsi que la mission de bons offices du représentant personnel du Secrétaire général, M. Diego Cordovez. Les premiers résultats ont été prometteurs. Néanmoins, les pourparlers n'ont pas encore pu surmonter certaines difficultés découlant de la position peu réaliste et peu constructive de l'une des parties. De l'avis de ma délégation, la communauté internationale devrait déployer les efforts nécessaires pour permettre la poursuite des négociations et assurer que celles-ci soient menées à bonne fin. Parvenir à un règlement pacifique des problèmes litigieux existant entre les parties intéressées, voilà quel devrait être l'objectif principal de l'organisation mondiale et non l'attisement des passions au sujet de ces problèmes et l'intensification de la tension dans la région.

156. La République populaire de Bulgarie se prononce en faveur des initiatives du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Ce sont là des propositions constructives et flexibles qui tiennent compte des souhaits des autres Etats. Nous préconisons un règlement politique de la situation en Asie du Sud-Ouest sur la base de l'arrêt immédiat et inconditionnel de toute ingérence armée ou autre dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Les garanties politiques de certains pays, y compris l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui permettraient d'exclure dans l'avenir le renouvellement des actes interventionnistes contre l'Afghanistan souverain et indépendant, seraient un élément important d'un tel règlement.

157. Le gouvernement de mon pays est persuadé qu'un tel règlement politique répondrait tant aux intérêts du peuple afghan qu'aux intérêts de ses voisins, stabiliserait la situation dans la région de l'Asie du Sud-Ouest et influencerait de manière bénéfique le climat international dans son ensemble.

158. Partant de ces considérations, la délégation bulgare est d'avis qu'au lieu de mener une polémique stérile interminable, l'organisation mondiale devrait déployer des efforts efficaces en vue de la cessation de la confrontation et de la normalisation de la situation dans cette partie du monde. Etant donné que le projet de résolution A/38/L.17 est contraire à ces objectifs, ma délégation le trouve inacceptable et votera contre.

159. M. KAMARA (Sénégal) : La situation en Afghanistan constitue, selon nous, un exemple vivant des vicissitudes souvent attachées au statut de pays faible dans un monde où les intérêts et les ambitions de puissance semblent désormais primer la force du droit.

160. Il y a près de quatre ans que ce pays a été envahi et le peuple afghan ploie encore sous le joug d'une occupation militaire étrangère.

161. A quatre reprises déjà, l'Assemblée générale a défini et réaffirmé la nature du problème posé : la situation qui prévaut dans ce pays depuis quatre ans relève d'une violation du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats en même temps que d'un manquement au respect de la souveraineté d'autrui.

162. L'Afghanistan a été en effet envahi par des troupes étrangères en décembre 1979 et continue encore aujourd'hui de faire l'objet d'une occupation militaire. La présence continue de ces troupes et l'exode massif de plusieurs millions de nationaux afghans vers les pays voisins constituent une menace à la paix dans la région et à la sécurité internationale.

163. En même temps qu'elle énonçait les principes en cause, l'Assemblée générale a, au cours de ses quatre dernières sessions, préconisé les mesures qui s'imposent pour rétablir la légalité et la paix en Afghanistan. En demandant le retrait des troupes étrangères stationnées dans ce pays, la restauration du peuple afghan dans son droit de décider de son propre sort sans ingérence ou contraintes extérieures, la création, par des négociations entre les parties concernées, des conditions pouvant permettre le retour des réfugiés afghans dans leurs foyers, l'Assemblée générale a, en effet, défini le cadre approprié à la recherche d'une solution au problème afghan.

164. Malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée pour autant et le peuple afghan continue de payer un lourd tribut pour la reconnaissance de son droit à la souveraineté et à la paix.

165. Pour des raisons de principe et par solidarité, mon pays a, dès le début, soutenu la revendication du peuple frère d'Afghanistan de son droit au libre exercice de sa souveraineté. Nous n'avons, en même temps, jamais cessé de souligner la nécessité d'aboutir à une solution politique

négociée fondée sur un dialogue entre les parties concernées dont la coopération est essentielle si l'on veut prévenir une intensification des tensions dans cette région du monde. Dans cet esprit, nous accueillons avec espoir les quelques signes positifs qui ont pu être identifiés au niveau diplomatique.

166. Au cours des derniers mois, en effet, le mécanisme de consultation mis en place par le Secrétaire général a permis d'enclencher un processus dont il faut se féliciter.

167. L'appui, affirmé par toutes les parties concernées, à la poursuite des efforts du Secrétaire général visant à faciliter les négociations en vue d'un règlement politique est en lui-même encourageant.

168. Que le Secrétaire général ait pu constater une concordance de vues entre les interlocuteurs sur les principes qui devraient sous-tendre le règlement global, sur les relations qui devraient exister entre les différents éléments de ce règlement et sur les mesures à prendre pour garantir son application effective, indique sans aucun doute un début, quoique timide, de progrès. Il reste qu'il convient de déplorer que d'importantes divergences subsistent, qui pourraient réduire à néant les quelques minces progrès déjà enregistrés.

169. Il s'agira donc, à notre avis, dans l'intérêt de la paix, de maintenir l'impulsion acquise en facilitant la poursuite du dialogue dans le cadre, bien sûr, des principes pertinents de la justice et du droit international. Le Sénégal, qui s'est de tout temps opposé aux ingérences dans les affaires intérieures d'autres Etats, en particulier quand celles-ci revêtent la forme d'une intervention armée extérieure, voudrait saisir l'occasion pour exprimer encore une fois sa solidarité avec le peuple frère d'Afghanistan dans les moments difficiles qui lui sont imposés. Il continuera, comme par le passé, à soutenir les efforts de paix entrepris à différents niveaux car il reste convaincu que toute persistance à vouloir trouver une solution par la force ne fera qu'aggraver le conflit et accroître la tension dans la région.

170. Nous espérons que la poursuite de ces efforts permettra de sortir de l'impasse actuelle et d'accomplir de réels progrès vers la solution politique que l'Organisation de la Conférence islamique, le mouvement des pays non alignés et les résolutions de l'Assemblée générale préconisent.

171. C'est fort de ces considérations que, cette année encore, le Sénégal est au nombre des auteurs du projet de résolution A/38/L.17 que nous considérons comme un effort constructif pour une solution pacifique du problème afghan. Ce projet contient des dispositions susceptibles de faciliter les négociations entre les parties concernées, en même temps qu'il se réfère aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. L'adopter serait, selon nous, exprimer notre volonté de voir aboutir un règlement pacifique et négocié. Ce serait également manifester notre souci de préserver la paix et notre détermination aussi à lutter contre le diktat de la force et des intérêts de puissance dans les relations internationales.

172. M. KASEMSRI (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné la série récente de crises internationales, il convient de noter que la situation en Afghanistan a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pendant quatre ans de suite. En fait, ses conséquences pour le peuple afghan et pour les pays voisins, ainsi que ses incidences pour la paix et la sécurité internationales sont d'un tragique inexorable et lourdes de dangers. Elle continue de coûter cher en vies humaines de patriotes afghans et impose un fardeau toujours plus lourd aux pays de premier asile pour des millions de réfugiés, en particulier au Pakistan.

173. On se souviendra que, vers Noël 1979, des forces soviétiques ont envahi l'Afghanistan, renversé le gouvernement qui était alors au pouvoir à Kaboul et installé un régime fantoche à sa place. L'intervention armée étrangère semblait suivre le modèle d'une intervention similaire dans un autre pays non aligné d'une autre partie de l'Asie, qui s'était produite presque exactement une année auparavant. Depuis lors, la situation en Afghanistan et la situation au Kampouchea ont suivi un cours parallèle, comme si elles étaient inspirées par le même manuel. Des arguments semblables ont été avancés pour légitimer des actes qui contrevenaient aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux normes de conduite entre Etats. Les réactions à de tels défis, en particulier dans les organes de l'Organisation des Nations Unies, ont été tout aussi rapides et sans équivoque. L'Assemblée générale, à plusieurs reprises et à une majorité écrasante des Etats Membres, a exigé le retrait de toutes les forces étrangères et l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples intéressés. Dans les deux cas, la puissance occupante a refusé obstinément de respecter les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. En Afghanistan, les forces nationalistes livrent un combat décidé contre l'occupation étrangère; au Kampouchea, les forces de la résistance l'ont de même. En Afghanistan, des armes horribles sont utilisées contre les combattants de la liberté et les civils en général, sans souci des principes humanitaires ou des obligations juridiques internationales; au Kampouchea, des actes de brutalité similaires se produisent. En Afghanistan, la situation a forcé un quart de la population à chercher un abri temporaire dans les pays voisins; au Kampouchea, une situation similaire existe.

174. Compte tenu de ce qui précède, la Thaïlande partage l'angoisse de la nation afghane ainsi que les préoccupations des pays de première ligne, à savoir l'Iran et le Pakistan, particulièrement en ce qui concerne la charge que représente l'afflux de réfugiés qu'ils ont à porter. Dans sa déclaration d'hier, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré ce qui suit :

« ... la présence sur notre sol de près de 3 millions de réfugiés afghans. Il s'agit là d'un problème humanitaire d'une ampleur colossale qui constitue un énorme fardeau pour nos ressources limitées. Le nombre des réfugiés augmente tous les jours à mesure que se poursuit le conflit sur le sol afghan. » [64^e séance, par. 23.]

Il a dit également que « le Pakistan supporte plus de la moitié des dépenses occasionnées par les réfugiés afghans... » [Ibid., par. 26.]

175. La Thaïlande, qui porte également la lourde charge de nombreux réfugiés venus des Etats voisins d'Indochine, désire rendre un chaleureux hommage au Gouvernement et au peuple du Pakistan pour leurs efforts humanitaires au nom du peuple afghan déraciné. Ma délégation trouve scandaleux que ceux qui ont créé cette situation des réfugiés soient ceux-là mêmes qui se livrent à des affirmations calomnieuses contre le Pakistan pour ce qui est de sa politique vis-à-vis des réfugiés. Ma délégation prend note avec une vive gratitude du fait que le Pakistan, malgré son énorme fardeau, s'est engagé à apporter une contribution pour aider les réfugiés le long de la frontière qui sépare la Thaïlande du Kampouchea, faisant ainsi la preuve d'un véritable souci en faveur des réfugiés, où qu'ils se trouvent.

176. Outre les conséquences de caractère humanitaire, la situation en Afghanistan est lourde d'incidences dangereuses pour la région de l'Asie du Sud-Ouest aussi bien que pour le monde dans son ensemble. Le conflit actuel, s'il se prolonge, risque de provoquer une longue rivalité entre grandes puissances. La situation offre un terrain de

choix pour une telle rivalité, notamment parce qu'une des superpuissances y est déjà directement impliquée. Conscients de ce danger, les pays voisins de la région ont répondu positivement et ont offert leur coopération active au Secrétaire général et à son représentant personnel pour essayer de trouver une solution politique globale au problème. Ce faisant, ils ont accepté, de même que l'Assemblée générale à ses trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions les a approuvés, les principes suivants d'un règlement : premièrement, le retrait immédiat et total des troupes étrangères d'Afghanistan; deuxièmement, le droit pour le peuple afghan de déterminer sa propre forme de gouvernement et de choisir son système politique, économique et social, sans intervention, subversion, coercition ou contrainte d'aucune sorte de l'extérieur; troisièmement, la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du caractère non aligné de l'Afghanistan; et quatrièmement, la création des conditions nécessaires permettant aux réfugiés afghans de regagner volontairement leurs foyers dans la sécurité et dans l'honneur.

177. Ces principes ont également été réaffirmés par l'Organisation de la Conférence islamique. Comme dans le cas du problème du Kampouchea, le mouvement des pays non alignés a demandé à maintes reprises un règlement politique du problème de l'Afghanistan, fondé sur le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut non aligné de ce pays.

178. C'est pourquoi ma délégation constate avec regret que, malgré les efforts louables du Secrétaire général et de son représentant personnel, il reste encore des différences d'attitude et de position sur un certain nombre de questions, dont certaines sont cruciales, qui doivent encore être surmontées sur la voie d'un règlement. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, il semble que la détermination d'un calendrier raisonnable pour le retrait des troupes donnerait un élan décisif au processus de l'Organisation des Nations Unies, conduisant ainsi à une prompt solution. Ma délégation soutient pleinement ce point de vue et espère sincèrement que les négociations indirectes menées par M. Diego Cordovez marqueront des progrès dans ce sens. A cet égard, ma délégation est heureuse de constater que, dans son rapport, le Secrétaire général estime personnellement que « le processus diplomatique s'est orienté dans la bonne voie et qu'il est réellement possible de parvenir à un règlement sur la base de ce qui a déjà été fait, à condition de prendre les décisions de principe nécessaires » [A/38/449, par. 12].

179. L'Assemblée générale est cette année saisie du projet de résolution A/38/L.17 qui a été éloquemment présenté hier [64^e séance] par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan au nom de ses auteurs. Ma délégation, l'un des auteurs, considère également que le projet actuel n'a pas un caractère polémique et elle se félicite de la réaffirmation des principes fondamentaux concernés. Le projet de résolution appelle aussi d'une façon toute particulière l'attention sur le problème humanitaire des réfugiés afghans dont le droit de rentrer volontairement dans leurs foyers, en pleine sécurité et dans l'honneur, n'est pas en doute. Entre-temps, l'Assemblée générale est invitée à renouveler son appel à tous les Etats et organisations nationales et internationales pour qu'ils continuent à accorder leur assistance humanitaire aux réfugiés afghans.

180. Puisque le projet de résolution réaffirme les éléments essentiels d'une solution pacifique du problème, y compris le droit à la libre détermination du peuple afghan, et confirme le soutien international aux efforts et aux mesures constructives du Secrétaire général et en

faveur de l'assistance humanitaire aux réfugiés afghans, ma délégation estime fermement que le projet de résolution mérite l'appui de tous les Etats Membres. En une occasion précédente, prenant la parole sur une autre situation, ma délégation a qualifié de véritable test le point inscrit aujourd'hui à l'ordre du jour, en particulier pour les délégations qui professent leur adhésion à des principes et à des normes similaires. C'est pourquoi ma délégation espère sincèrement que ces délégations, elles aussi, agiront en toute bonne foi pour répondre à ce test.

181. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Dans le cadre du débat sur la question de l'Afghanistan, l'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour la cinquième fois afin d'examiner la situation créée par l'invasion de ce pays par l'Union soviétique et les efforts continus de cette dernière pour asservir par la force le peuple afghan. Le fait que les débats de ce jour se déroulent selon un modèle établi ne doit en aucune façon nous faire perdre de vue le caractère d'urgence et l'importance extrême de la question dont nous sommes saisis.

182. D'un côté, la guerre continue menée par l'Union soviétique contre le peuple d'Afghanistan constitue un défi à la capacité effective de l'Organisation des Nations Unies de défendre le principe fondamental de la Charte interdisant toute agression contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats Membres. D'un autre côté, cependant, la poursuite de la guerre, qui entrera bientôt dans sa cinquième année, est une preuve incontestée de l'héroïsme du peuple afghan.

183. A ce jour, 22 novembre, la guerre soviétique contre le peuple afghan a déjà duré 35 jours de plus que la participation de l'Union soviétique à la lutte contre l'Allemagne nazie au cours de la seconde guerre mondiale — que les Soviétiques qualifient de « grande guerre patriotique ». Le fait que le peuple afghan ait été en mesure de résister à un adversaire infiniment plus puissant sur le plan militaire et faisant un usage impitoyable de sa force témoigne de leur fierté farouche et de leur courage sans pareil. Mais cette guerre, qui représente sans conteste la grande guerre patriotique de l'Afghanistan contre l'Union soviétique, a cruellement pesé sur son peuple; des centaines de milliers d'Afghans ont été tués et des millions ont dû fuir leur patrie.

184. On a dit que l'Afghanistan pouvait être détruit mais non pas conquis. Incapables d'assujettir les combattants de la liberté afghans, les forces soviétiques se sont livrées à des campagnes sans merci contre la population — réduisant des villages entiers, brûlant les récoltes, exterminant les troupeaux et prenant de cruelles mesures de représailles contre les civils afghans. Des régions qui, naguère, portaient des denrées alimentaires, sont aujourd'hui démunies et, dans certains cas, connaissent la famine.

185. La violence sans cesse accrue à laquelle se livrent les forces d'occupation soviétiques contre les civils afghans évoque les images de Guernica et de Lidice. Cette violence, comprenant la torture, les exécutions massives, le viol et les massacres de civils, a été objectivement décrite et fermement condamnée par des groupes humanitaires internationaux indépendants, y compris le Tribunal permanent des peuples, qui s'est réuni en décembre 1982 à Paris, et la Conférence internationale sur l'Afghanistan, qui s'est tenue à Oslo en mars 1983.

186. Parmi les nombreux témoignages entendus lors de la rencontre de Paris — dont ceux de journalistes, de médecins, d'experts en balistique, de représentants de groupes humanitaires qui s'étaient rendus secrètement en Afghanistan, de victimes afghanes et d'autres témoins —, le plus convaincant a été sans conteste celui de trois hommes d'un village situé dans la vallée du Logar, près de

Kaboul. Ils ont décrit en détail comment les troupes soviétiques étaient entrées dans leur village le 13 septembre 1982 et avaient délibérément brûlé à mort 105 habitants, y compris des enfants qui avaient trouvé refuge dans un tunnel d'irrigation souterrain. Selon un des témoins, les troupes soviétiques ont « applaudi à tout rompre » après avoir obstrué le tunnel et y avoir mis feu. Les témoins ont affirmé que des actes d'une brutalité identique s'étaient produits dans d'autres villages.

187. Le rapport de la Conférence d'Oslo, qui a été présenté à la récente réunion de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de l'Organisation des Nations Unies, contient de nombreux exemples et témoignages de violations flagrantes des droits de l'homme fondamentaux, y compris de massacres perpétrés par les forces soviétiques en Afghanistan.

188. Les principaux efforts militaires soviétiques au cours de 1983 ont compris un bombardement et des opérations militaires impitoyables contre la ville occidentale d'Harat au cours du printemps et de l'été et des attaques contre des villages situés près de Kaboul et le long de la frontière pakistanaise à proximité de Kandahar, Ghazni et Jalalabad. Au cours des bombardements, de nombreux civils ont été blessés mais les moudjahidin ont subi relativement peu de pertes. Harat, par exemple, a été l'objet, en un seul jour du mois d'avril, de 50 attaques, mais la ville est toujours aux mains de la résistance.

189. Parmi les nombreuses informations ayant trait à la violence exercée contre les civils figure celle relative à l'exécution par les forces soviétiques, en juillet dernier, de 20 personnes âgées dans la capitale provinciale de Ghazni, à la suite de la mort de plusieurs Soviétiques. En octobre, des représailles ont eu lieu contre des villages situés près de Kandahar, deuxième ville de l'Afghanistan par ordre d'importance, provoquant la mort de quelque 100 civils.

190. Plus récemment, plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants auraient été tués lors de la destruction sauvage par les soviétiques d'une petite ville où l'on fabrique des produits manufacturés : Estalef, au nord de Kaboul. La moitié de la ville au moins aurait été soumise à des barrages d'artillerie, à des bombardements aériens et incendiée. Des informations dignes de foi émanant de nombreuses sources font état du massacre de femmes et d'enfants à la baïonnette. Une personnalité religieuse éminente d'Estalef aurait été sommairement abattue après avoir protesté auprès du Premier Ministre du régime de Kaboul à propos des atrocités commises dans sa ville.

191. La dévastation et la violence guerrières dont est victime la population civile ont contraint les Afghans à un exode massif. Plus de 3 millions d'Afghans ont fui le pays tandis que des dizaines de milliers d'autres ont été déplacés dans le pays. Le Pakistan, qui donne asile à plus de 2 millions de réfugiés, supporte ce fardeau en faisant preuve de sentiments humains tout à fait admirables. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés doit être également félicité pour les efforts inlassables qu'il déploie pour alléger ce fardeau en fournissant abri, nourriture et soins médicaux aux réfugiés.

192. Incapables de faire plier la résistance afghane sur son propre terrain montagneux, les forces soviétiques n'ont pas hésité à utiliser des armes chimiques et toxiques contre les combattants de la liberté et les civils, contrevenant ainsi au droit et aux accords internationaux ainsi qu'à la dignité humaine. Lors des attaques soviétiques à l'aide d'armes chimiques, de nombreuses personnes ont été atteintes de longues et douloureuses maladies et certaines n'ont pas survécu. Leurs récits sont identiques à ceux des hommes de la tribu Hmong au Laos et des

résistants kampuchéens qui font état d'attaques similaires de la part d'hommes à la solde des soviétiques en Indochine.

193. Les Soviétiques continuent également à disséminer des mines sous forme de jouets, de paquets de cigarettes, de stylos et d'autres objets d'utilité courante, violant ainsi la convention que l'Union soviétique a signée en 1981 interdisant l'utilisation d'armes si cruelles³.

194. La brutalité croissante dont sont victimes des civils afghans tourne en dérision la propagande soviétique qui dépeint l'Union soviétique comme le protecteur de l'Afghanistan et Babrak Karmal comme le dirigeant aimé et démocratiquement élu de la nation afghane. En réalité, l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique est un exemple évident et manifeste d'expansion impérialiste, la réalisation d'un objectif soviétique de longue date, remontant à l'époque tsariste, qui vise à acquérir des ports en eau chaude sur l'océan Indien. Dans ses efforts pour ajouter l'Afghanistan à sa collection de Khanates conquis en Asie centrale, Moscou a envahi le pays en décembre 1979 et y a installé un régime fantoche. L'argument de Moscou selon lequel il a été invité par le gouvernement établi a été élaboré après l'invasion. L'Union soviétique n'a d'ailleurs pu fournir la moindre preuve concrète à l'appui de cette thèse de l'invitation et son premier acte en Afghanistan, après l'invasion, fut le meurtre, par une équipe soviétique spéciale, du Président de l'époque, Hafizullah Amin, au nom duquel l'Union soviétique prétendait avoir agi.

195. L'affirmation soviétique d'après laquelle elle a envoyé ses forces en Afghanistan pour combattre des envahisseurs américains, chinois et autres étrangers est tout aussi absurde et creuse. Pas un seul soldat américain ou chinois n'y a été trouvé. Dans une interview récente, un soldat soviétique qui avait déserté et rejoint les moudjahidin a déclaré qu'on lui avait dit, ainsi qu'à d'autres soldats soviétiques envoyés en Afghanistan, qu'ils devaient défendre la frontière sud de l'Union soviétique contre les envahisseurs étrangers.

« Mais un ou deux mois après mon arrivée en Afghanistan », dit-il, « j'ai eu conscience d'avoir été trompé. Nous n'avions vu ni Chinois ni Américains ». Et il a ajouté : « Je ne voulais pas prendre part à cette ignoble guerre en Afghanistan. Aucun des soldats soviétiques ne veut se trouver là-bas... L'Union soviétique devrait retirer ses forces parce que des innocents meurent des deux côtés. »

196. L'argument de Moscou est que l'Union soviétique combat l'ingérence étrangère. Or cette thèse n'a de valeur que si l'on estime que le peuple afghan est un étranger dans son propre pays. Mais, quatre ans après l'invasion soviétique, Moscou cherche encore à faire de l'Afghanistan un satellite asservi, avec 105 000 soldats soviétiques qui sèment la mort et la destruction parmi un peuple afghan que rien n'ébranle.

197. Les intentions réelles de l'Union soviétique à l'égard de l'Afghanistan sont en outre mises en relief par ses tentatives pour absorber le pays, sur le plan économique et culturel, dans l'empire soviétique. Les ressources naturelles de l'Afghanistan, y compris le gaz naturel, le cuivre et le minerai de fer, sont expédiées en Union soviétique pour contrebalancer le coût de l'occupation. De nouveaux liens de communication routiers et ferroviaires relient l'Afghanistan à l'Union soviétique, tandis que le réseau électrique du nord de l'Afghanistan est désormais intégré à celui de l'Asie centrale soviétique. Les efforts pour couler la culture traditionnelle afghane dans un moule marxiste-léniniste se poursuivent. Outre la soviétisation des centres scolaires en Afghanistan, des milliers de jeunes Afghans, parmi lesquels des enfants âgés de 6 à 9 ans, ont

été envoyés en Union soviétique et dans d'autres pays du bloc pour y être formés et endoctrinés.

198. Cette volonté de remodeler la culture afghane est la preuve de l'absence totale de soutien populaire à l'égard de l'occupation soviétique et du régime fantoche de Babrak Karmal qui n'a pas de disciple en dehors du minuscule parti communiste divisé et méprisé. Les Soviétiques et leurs valets sont donc contraints de faire régner l'ordre par la force brutale et la terreur. La police secrète afghane, que l'on connaît sous le nom de KHAD, est calquée sur le KGB soviétique et est placée sous le contrôle direct de l'Union soviétique. Au cours des 20 mois de direction communiste avant l'invasion soviétique, le KHAD et ses conseillers soviétiques se sont rendus responsables de milliers d'exécutions, dont 32 000 dans la seule prison de Pul-i-Charkhi, d'après la Fédération internationale des droits de l'homme dont le siège est à Paris, qui a procédé à des interviews détaillées de survivants de cette campagne de terreur. Le KHAD demeure l'instrument le plus subtil et le plus systématique de violation des droits de l'homme dans des régions contrôlées par le régime. Par la surveillance, les arrestations, l'emprisonnement et la torture, le KHAD a instauré un climat dominant de terreur.

199. Amnesty International a récemment déclaré que le KHAD avait systématiquement recours à la torture. Les victimes vont de jeunes filles de 16 ans à des personnes de 60 ans. Il ressort d'interviews qu'Amnesty International a eues avec d'anciens prisonniers que des centaines d'étudiants de l'Université de Kaboul et de lycées ont été torturés au cours de ces trois dernières années. Amnesty International a lancé à nouveau un appel à Babrak Karmal — toujours sans réponse — pour qu'il mette fin à la torture.

200. A la suite de l'invasion soviétique de 1979, un Etat totalitaire à parti unique dirigé par les communistes afghans a cédé la place à un appareil totalitaire entièrement sous le contrôle de l'Union soviétique. Des militaires et des conseillers civils soviétiques siègent dans presque tous les ministères et prennent des décisions au nom du régime. Le régime client de l'Union soviétique est si faible et isolé qu'il ne contrôle que de façon très limitée des districts de certaines villes principales. L'armée afghane continue de résister aux tentatives de l'Union soviétique et du régime pour en faire une force combattive efficace. Dévastée par la désertion et un moral très bas, l'armée en est encore à la moitié de ses effectifs d'avant 1979, bien que l'on ait recours à des gangs détestés d'enrôlement forcé pour recruter des hommes, souvent à l'âge adolescent, en leur offrant un salaire équivalent presque à celui d'un fonctionnaire subalterne. En fait, le nombre de déserteurs passant à la résistance égale le nombre d'enrôlements dans l'armée.

201. Les Afghans citent Alexandre le Grand qui définissait le héros comme celui qui ne demande pas combien il a d'ennemis, mais où se trouve l'ennemi. Cette description s'applique parfaitement bien à un moudjahid afghan. Jouissant d'un soutien très large parmi le peuple afghan, les moudjahidin ont héroïquement tenu tête à l'Union soviétique pendant quatre ans en défendant avec fermeté leur patrie, leur religion et leur droit à l'autodétermination en tant que peuple. Ils n'ont pas été dissuadés par la supériorité militaire et technique des forces soviétiques ou par les violences que ces forces ont fait subir à la population afghane. Bien au contraire, les trois quarts des habitants afghans des campagnes et un tiers des districts des villes principales sont encore aux mains de la résistance. En fait, les efforts de Moscou pour assujettir l'Afghanistan ont fait naître un nouveau sens de l'appartenance à la nation afghane, fondé en partie sur des liens

communs avec l'Islam et de plus en plus sur la détermination inébranlable de la nation afghane de résister à l'agression et à l'occupation soviétiques.

202. Rien n'illustre mieux la nature agressive de l'invasion de l'Afghanistan et le caractère mensonger des arguments soviétiques d'une prétendue défense contre l'invasion que le réflexe de dégoût universel que cet acte à l'égard du peuple afghan a suscité. Si le peuple afghan avait réagi différemment et s'il avait par exemple accueilli les troupes soviétiques en libératrices, le jugement de la communauté internationale à l'égard de l'action soviétique eût été certainement autre, à bon droit.

203. Les normes consacrées dans la Charte des Nations Unies prennent toute leur signification dans des situations aussi spécifiques. Il n'est pas possible de faire une distinction entre le recours justifié et le recours criminel à la force sans avoir au préalable minutieusement examiné les raisons du recours à la force, la façon dont il s'effectue, sa durée et son résultat. A cet égard, le recours à la force par l'Union soviétique en Afghanistan est dénué de tout fondement juridique et manque de toute justification morale ou politique acceptable. Comme nous l'avons déjà constaté, le recours à la force par l'Union soviétique n'a pas eu lieu à la demande d'une autorité juridique à l'intérieur de l'Afghanistan et s'est traduit par le meurtre du Président en exercice. De même, les pays de la région n'ont pas demandé une telle action et l'ont très mal accueillie. Ils y ont vu un acte flagrant d'agression et une menace à leur propre sécurité et à la stabilité régionale. Il n'y avait pas non plus de preuves d'un engagement étranger en Afghanistan pouvant menacer la sécurité soviétique. De plus, l'action soviétique ne peut être justifiée au nom de la libération du peuple afghan de l'oppression intérieure ou de la domination étrangère. Comme l'attitude et les actes du peuple afghan le montrent clairement, l'Union soviétique est un oppresseur, un agresseur étranger, et non pas un libérateur. Il n'y a pas de rapports faisant état d'Afghans accueillant les forces soviétiques aux cris de « Dieu bénisse Andropov ».

204. Sur tous les autres plans, l'invasion soviétique viole les normes du droit international et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. L'Union soviétique a eu recours à la force sans modération aucune et sans tenir compte le moins du monde des victimes civiles. Au contraire, elle a délibérément attaqué la population civile pour dépeupler les zones de vive résistance. Elle n'a pas permis au Comité international de la Croix-Rouge ou à aucune autre organisation humanitaire internationale de se rendre en Afghanistan ou de remplir leurs fonctions internationales. Non seulement elle a interdit à ces organisations humanitaires d'accomplir leur travail en Afghanistan, mais de plus elle a délibérément bombardé des hôpitaux installés par des médecins français en vue de les expulser du pays.

205. Quant à la durée de la présence soviétique en Afghanistan, je dirai que les forces soviétiques y sont déjà depuis quatre ans et que Moscou ne semble nullement avoir l'intention de les retirer dans un avenir proche. Finalement les conséquences de l'invasion soviétique sont le déni clair et sans ambiguïté du droit du peuple afghan à l'autodétermination. L'argument de Moscou selon lequel le peuple afghan aurait exercé son droit à l'autodétermination grâce à la grande révolution Saur d'avril 1978, excluant ainsi la nécessité d'élections libres, est risible. Cet argument n'a de sens que dans la mesure où il révèle l'interprétation orwellienne que fait Moscou de l'autodétermination, autrement dit l'absorption par l'empire soviétique.

206. Un examen attentif de ces problèmes non seulement permet de voir combien est illégale et, en fait,

immorale l'invasion soviétique de l'Afghanistan, mais de plus combien il est faux intellectuellement et révoltant moralement de mettre sur un même plan cette invasion et l'opération de secours entreprise par les Etats-Unis et les six pays des Caraïbes à la Grenade. Je n'ai nullement l'intention de discuter de la question de la Grenade maintenant, si ce n'est pour constater que pour chaque élément cité précédemment — l'attitude du peuple concerné, la légalité de l'action entreprise, la stabilité et la sécurité de la région, le risque tout à fait manifeste d'un engagement étranger, les efforts visant à éviter des victimes civiles, la coopération avec les institutions humanitaires, l'annonce de l'intention de retirer les forces rapidement et à une date donnée, l'intention d'organiser des élections libres conformément au principe de l'autodétermination ainsi que le facteur supplémentaire de la sécurité des civils américains innocents dont la vie était menacée — et sur d'autres points encore, le cas de la Grenade est aussi différent de celui de l'Afghanistan que le jour l'est de la nuit, que la libération l'est de l'esclavage et que l'indépendance l'est de la soumission.

207. Ce n'est pas préserver l'intégrité du principe du non-recours à la force, comme certains le pensent, que de ne pas faire ces distinctions. Au contraire cela ébranlera la force du droit international en tant qu'instrument permettant de résoudre les conflits conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

208. C'est sur la base de ces buts et principes que nous appuyons le projet de résolution A/38/L.17, où est soulignée la nécessité d'une sc'ction globale et juste de la situation en Afghanistan. Il est demandé dans ce projet de résolution le retrait complet des forces étrangères d'Afghanistan, que le droit du peuple afghan à choisir sa propre forme de gouvernement soit respecté, le retour à l'indépendance politique de l'Afghanistan et à son statut non aligné et que le droit des réfugiés à regagner leurs foyers en toute sécurité soit respecté.

209. Mon gouvernement appuie ces principes. Il appuie également la recherche d'un règlement politique négocié pour mettre fin à la tragédie que vit actuellement le peuple afghan. Nous croyons fermement qu'un règlement pacifique est possible et nous appuyons vivement les efforts déployés par le Secrétaire général à cette fin. En fait, le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, méritent d'être félicités pour les efforts soutenus qu'ils déploient afin de mettre un terme à l'occupation soviétique de l'Afghanistan. Nous avons été heureux d'apprendre que des progrès ont été accomplis dans les pourparlers qui ont lieu à l'Organisation des Nations Unies et mon gouvernement continuera de les appuyer dans le cadre des quatre principes fondamentaux contenus dans le projet de résolution A/38/L.17. L'Union soviétique, et elle seule, peut assurer le succès de ces pourparlers en s'engageant à retirer totalement ces troupes d'Afghanistan selon un calendrier établi.

210. Les éléments d'un règlement juste et équitable existent. Ils ont été à maintes reprises appuyés par la grande majorité des nations. Le monde attend un acte de bonne volonté de la part de l'Union soviétique. Le monde espère en un Afghanistan pacifique et libre dans lequel le peuple de ce pays, et lui seul, pourra décider de l'avenir de son pays. S'il y a un peuple qui a gagné son droit à l'autodétermination par le courage, la détermination, le sacrifice et la foi, c'est bien le peuple d'Afghanistan. A une époque où règne le cynisme et où l'on ne croit plus en rien, ce peuple se conduit en véritable héros. Pour son courage et sa résistance, il mérite notre admiration. Pour sa juste cause, il mérite notre appui. Et pour sa défense des droits que tous les peuples chérissent et qui constitue le fondement de la paix mondiale, il mérite notre totale gratitude.

211. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Lorsque les peuples décident de se lancer dans de véritables transformations sociales, ces peuples font toujours face aux forces rétrogrades de l'impérialisme qui usent de tous leurs moyens pour tenter de freiner et de dévier les processus sociaux.

212. Le fait que l'Afghanistan ait choisi une voie indépendante, échappant à la domination de l'impérialisme qui avait déjà perdu un allié fidèle dans la région au moment de la chute du Shah d'Iran, a conduit les forces impérialistes à entreprendre tout ce qui était en leur pouvoir pour déstabiliser le processus et encourager et appuyer les forces hostiles en vue d'empêcher la consolidation des conquêtes économiques et sociales du peuple afghan.

213. Lorsque l'Afghanistan a pris les mesures nécessaires pour sa défense au cours d'un acte souverain et légitime avalisé par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, les mêmes forces réactionnaires qui ont provoqué cette situation ont employé leurs ressources économiques et militaires pour renforcer leur agression de l'extérieur.

M. Koh (Singapour), vice-président, prend la présidence.

214. Simultanément, ces forces ont lancé une offensive diplomatique sans précédent, qui a même compris l'introduction dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies d'un débat inapproprié, contre la volonté d'un Etat souverain, sous le prétexte que la situation en Afghanistan représentait une menace pour la paix et la sécurité.

215. La seule menace pour la paix dans cette région est celle créée par l'impérialisme américain et la réaction internationale, avec leur ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, la formation et l'approvisionnement en armes de bandes armées qui sèment la terreur, fomentant ainsi une guerre qui, parce qu'elle n'est pas déclarée, n'en est pas moins cruelle, et leur campagne intense de diffamation qui comprend des déclarations provocatrices de la part du Président des Etats-Unis lui-même, lesquelles stimulent les crimes des bandits, dans une vaine tentative d'empêcher la consolidation des conquêtes du peuple afghan.

216. Toute la situation provoquée autour de l'Afghanistan depuis le triomphe révolutionnaire de 1978 ne constitue qu'un mail en supplémentaire dans la longue chaîne des agressions et des ingérences de l'impérialisme, renouvelées aujourd'hui d'une façon indiscutable par la politique du gouvernement actuel des Etats-Unis qui, avec un brio agressif, reprend son rôle de gendarme international à l'encontre des peuples qui s'engagent sur la voie de l'indépendance et du progrès social.

217. Des dizaines de bases militaires américaines installées dans tous les coins du monde menacent la paix et la sécurité internationales et servent à soutenir les régimes les plus réactionnaires et agressifs comme ceux, notamment, de l'*apartheid* en Afrique du Sud et du sionisme en Israël.

218. La fausseté de la prétendue préoccupation des impérialistes pour le sort du peuple afghan — ceux qui, dans le style orwellien le plus pur, appellent patriotes les bandits et terroristes les patriotes — est révélée dans la boutade aigre du président Reagan lorsqu'il a appris le résultat du vote à l'Organisation des Nations Unies sur le projet de résolution condamnant l'agression et l'occupation criminelles de la Grenade par les Yankees : « Cela ne m'a pas empêché de prendre mon petit déjeuner. »

219. Dans le rapport qu'il nous a présenté [A/38/449], le Secrétaire général, tout en se disant préoccupé de la lenteur des négociations, estime que l'on est sur la voie d'une solution politique, juste et durable, et que cela a été possible parce que les parties intéressées se sont

montrées fermement résolues à contribuer de bonne foi à la réalisation d'un règlement global.

220. A cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Diego Cordovez, lors des conversations qui permettront peut-être d'arriver à un accord général.

221. Le mouvement des pays non alignés a également manifesté sa préoccupation de trouver une solution à ce problème, reconnaissant les efforts du Secrétaire général et le priant de les poursuivre tout en demandant un règlement politique et l'adoption de mesures susceptibles d'aboutir à la création de relations harmonieuses entre les Etats de la région.

222. Cuba qui, alors qu'elle assumait la présidence du mouvement des pays non alignés, a fait tous les efforts possibles en vue de diminuer les tensions dans la région, espère que la tendance croissante au dialogue rendra possible la création d'un climat de confiance propice à une solution négociée, dans l'intérêt de toutes les parties, sur la base du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

223. Si la menace que représente l'ingérence impérialiste en Afghanistan cesse, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les Afghans « pourront décider de leur avenir en paix, et l'on aura posé les fondements de la compréhension mutuelle et de la coopération entre Etats de la région » [*ibid.*, par. 12].

224. Cuba maintient sa ferme position de principe, qui est de ne pas faire cause commune avec l'impérialisme, principal instigateur et promoteur des conflits et qui prétend renverser le cours de l'histoire, qui ne peut tendre qu'à la paix et au progrès.

225. Nous estimons que le projet de résolution A/38/L.17 contient des dispositions que la principale partie intéressée ne peut accepter et que sa nature unilatérale ne contribue pas à rapprocher les parties ni à favoriser le processus de négociation. C'est pour cette raison que ma délégation votera contre.

226. M. SUCHARIPA (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : La question de l'Afghanistan continue d'être l'une des questions centrales de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il s'agit d'un problème dont les conséquences sont énormes, non seulement pour la stabilité de la région, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

227. L'intervention militaire qui se poursuit en Afghanistan, qui a été condamnée par la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'Autriche, représente une grave violation de certains des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies : le principe selon lequel tous les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat; le principe de l'égalité de droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, y compris le droit de choisir librement leur propre système politique et social; et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

228. Ce sont là des principes fondamentaux qui régissent la conduite pacifique et ordonnée des relations entre Etats. L'Autriche a maintes fois souligné leur importance au cours des années. Nous ne pouvons rester silencieux face à une situation dans laquelle ces principes sont constamment violés.

229. En outre, la situation en Afghanistan a créé un grave problème humanitaire dont les proportions sont considérables. Des millions de personnes ont été forcées de quitter leur foyer et de chercher refuge dans les Etats voisins de l'Afghanistan, en particulier au Pakistan.

Leur sort rend plus grave encore la tragédie qui a frappé leur pays.

230. Il y a encore un autre aspect de la situation en Afghanistan qui nous préoccupe. Les événements qui se produisent dans ce pays constituent le plus sérieux obstacle à l'amélioration du climat politique en général, au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la recherche de solutions conjointes aux problèmes mondiaux urgents. Ces événements ont porté un coup sévère à notre espoir d'obtenir des résultats positifs dans tous ces domaines et d'avoir un dialogue harmonieux et fructueux, dans un climat de confiance et de coopération. C'est là une raison supplémentaire pour trouver de toute urgence une solution politique au problème de l'Afghanistan.

231. A notre avis, une telle solution doit reposer sur les éléments suivants, que l'Assemblée générale a soulignés de façon répétée : le retrait immédiat des troupes étrangères, l'exercice par le peuple d'Afghanistan de son droit à l'autodétermination, des garanties internationales de non-ingérence et le retour volontaire des réfugiés.

232. Au cours des dernières années, plusieurs initiatives constructives ont été faites qui cernent la portée et la teneur d'un accord politique conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Je voudrais mentionner en particulier les contributions apportées par les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, du mouvement des pays non alignés et de la Communauté européenne.

233. L'Autriche est particulièrement heureuse de lire dans le rapport du Secrétaire général [A/38/449] que ses efforts ainsi que ceux de son représentant personnel, M. Cordovez, se sont poursuivis et ont débouché sur des progrès importants dans la définition des détails d'un règlement global. Nous espérons qu'il sera possible de donner un nouvel élan à ces efforts afin de parvenir à une conclusion positive dans un avenir proche.

234. Qu'il me soit permis de souligner que l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important dans l'élaboration d'une base d'accord en Afghanistan. En tant qu'Etat Membre qui a toujours préconisé le renforcement du rôle de l'Organisation, l'Autriche se félicite particulièrement de cette importante contribution à la recherche d'une solution du problème afghan. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, c'est maintenant aux parties au conflit de prendre les décisions politiques nécessaires pour arriver à un règlement rapide. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible d'entamer sans délai un tel processus.

235. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : La situation en Afghanistan, avec ce qu'elle comporte de tensions, d'instabilité et de luttes sanglantes entre deux parties inégales, continue de menacer la paix et la sécurité internationales.

236. Presque quatre ans se sont écoulés depuis l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, qui viole les principes de la Charte des Nations Unies et les normes reconnues du comportement international. Pendant ces quatre années, les efforts de la communauté internationale choquée par l'intervention d'une superpuissance dans les affaires intérieures d'un petit Etat n'ont guère diminué. En effet, immédiatement après cette intervention, l'Assemblée générale, dans la résolution ES-6/2 adoptée le 14 janvier 1980 à sa sixième session extraordinaire d'urgence, demandait le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan. Les résolutions de l'Assemblée générale se sont succédé pendant les trois dernières sessions, c'est-à-dire la trente-cinquième, la

trente-sixième et la trente-septième, réaffirmant le dispositif de la résolution ES-6/2.

237. Les efforts de la communauté internationale sont allés plus loin. L'Organisation de la Conférence islamique s'est préoccupée de la question et a adopté des résolutions au niveau des ministres des affaires étrangères et au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, dans lesquelles elle demandait une solution au problème afghan fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies.

238. Le dernier en date de ces efforts a été l'appel lancé lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 pour que soit trouvé un règlement politique fondé sur le retrait des forces étrangères, le respect total de l'indépendance de l'Afghanistan, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son statut de pays non aligné, et sur la stricte observation du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats [voir A/38/132, annexe, sect. 1, par. 114].

239. Dans ce contexte, il faut nous louer des efforts dignes de tous éloges du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez, pour trouver une solution juste à cette question. Les consultations tenues par M. Cordovez et les responsables d'Islamabad, de Kaboul et de Téhéran au début de l'année dernière ont conduit à la première série d'entretiens indirects, qui se sont tenus à Genève en juin 1982. Ces entretiens ont défini les éléments d'une solution globale de la question afghane et, entre autres, le retrait des forces étrangères, la non-ingérence sous toutes ses formes, l'offre de garanties internationales et le retour volontaire des réfugiés afghans chez eux.

240. Malgré l'optimisme prudent engendré par ces résultats préliminaires, la situation est restée stationnaire à la suite de l'échec de la deuxième série d'entretiens indirects tenus à Genève en juin 1983, qui n'ont pas permis un accord sur la formule à adopter pour un règlement global. Dans son rapport, le Secrétaire général a signalé cet obstacle lorsqu'il a dit qu'il ne s'était pas révélé possible de concilier les points de vue et les positions à l'égard de plusieurs questions, dont certaines d'importance cruciale, et elles ont été laissées en suspens [A/38/449, par. 7].

241. Parmi les questions importantes laissées en suspens et mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, il y a celle du calendrier du retrait des forces étrangères, en application des résolutions de l'Assemblée générale et de celles d'autres instances internationales.

242. Le règlement de cette question vitale — outre les consultations à tenir avec les réfugiés afghans afin de leur garantir les conditions adéquates d'un retour volontaire dans leurs foyers et les entretiens sur les garanties internationales — pourrait aboutir à un plus grand progrès vers un règlement global et couronnerait de succès l'initiative du Secrétaire général.

243. Quatre ans se sont écoulés depuis l'intervention militaire étrangère en Afghanistan. Malgré l'inégalité effrayante entre la force d'invasion — qui est celle d'une superpuissance — et la force du peuple afghan — qui s'est dressé pour libérer son pays et défendre sa liberté, son indépendance et sa foi — le peuple afghan, avec son armement modeste, résiste à des forces étrangères armées jusqu'aux dents, dotées des armes les plus modernes. Il mène une lutte héroïque qui mérite notre admiration.

244. Cependant, ni l'héroïsme des moudjahidin ni la sympathie de l'opinion publique internationale n'ont pu changer la réalité dramatique : l'héroïsme et le sacrifice, même s'ils sont appuyés par le droit et la légitimité, ne peuvent à eux seuls s'opposer aux armements d'une superpuissance. Il était donc naturel que cette réalité se traduise

par la mort de plus de 130 000 Afghans — dont les deux tiers sont des civils — depuis cette intervention militaire étrangère. D'autre part, des millions de réfugiés afghans ont dû quitter leur pays et leur nombre au Pakistan seul atteint environ 3 millions. Ce chiffre énorme est le témoignage le plus éloquent et le plus tragique du drame afghan, d'où le souci de l'Assemblée générale, du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique d'inclure dans toutes leurs résolutions un appel pour que soit accordée aux réfugiés afghans la possibilité de rentrer dignement dans leurs foyers et que soit respecté le droit du peuple afghan à l'autodétermination, sans ingérence étrangère.

245. La délégation du Qatar, qui appuie la lutte du peuple afghan, peuple frère musulman, pour recouvrer son droit légitime et choisir son système politique, économique et social sans ingérence, coercition ni contrainte étrangères sous quelque forme que ce soit, réaffirme la position de l'Etat du Qatar au sujet de ce problème, position qui a déjà été déclarée dans les résolutions de l'Assemblée générale, de l'Organisation de la Conférence islamique et du mouvement des pays non alignés et dans les déclarations officielles du Gouvernement du Qatar, dont la dernière a été la déclaration que le Ministre des affaires étrangères du Qatar a faite le 7 octobre à l'Assemblée générale, lorsqu'il a dit :

« L'Etat du Qatar rejette catégoriquement le recours à la force pour régler les différends. Nous croyons également au droit de tous les peuples à l'autodétermination. C'est pourquoi nous croyons au succès des efforts des Nations Unies pour le retour d'une vie normale en Afghanistan et le retrait de toutes les forces étrangères de ce pays musulman ami, pour permettre à son peuple de choisir le système politique et social qui lui convient le mieux et de vivre comme il le désire. »
[24^e séance, par. 123.]

246. Partant de cette position, la délégation du Qatar figure au nombre des auteurs du projet de résolution A/38/L.17. Le projet de résolution rappelle les résolutions adoptées lors de la sixième session extraordinaire d'urgence et des trois dernières sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Il prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de promouvoir une solution politique et de continuer à étudier la possibilité d'obtenir des garanties appropriées concernant le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de tous les Etats voisins, en tenant pleinement compte des principes de la Charte des Nations Unies.

247. Nous exprimons l'espoir que ces efforts diplomatiques seront couronnés de succès aussi rapidement que possible afin que l'on puisse mettre fin aux souffrances du peuple afghan et au lourd fardeau matériel, moral et politique supporté par les pays voisins et qui résulte de l'intervention militaire étrangère.

248. Mme MOLKKEN (Norvège) [interprétation de l'anglais] : Pour la quatrième année consécutive, l'Assemblée générale est appelée à se pencher sur la tragédie qui se poursuit en Afghanistan. Chaque année depuis l'invasion par l'Union soviétique en décembre 1979, l'Assemblée générale adopte à une écrasante majorité des résolutions demandant le retrait des forces étrangères et un règlement politique. En dépit des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la compassion internationale, la situation en Afghanistan continue de susciter une grave inquiétude. L'intervention militaire étrangère, qui est nettement contraire aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, fait peser une menace sur la paix et la stabilité dans la région tout entière.

249. Après presque quatre ans d'occupation, le peuple afghan continue de payer le prix et de supporter le fardeau pour assurer la survie de sa liberté. Le coût de l'invasion soviétique a été considérable. Le bilan en vies humaines a été très lourd. Cette invasion a causé de grandes souffrances et semé la destruction dans la société afghane. La répression politique, les actes militaires et une économie ébranlée ont contraint le quart de la population afghane à chercher refuge dans les pays voisins.

250. Nous notons que le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, M. Shah Mohammad Dost, dans son allocution du 6 octobre à l'Assemblée générale, a déclaré que

« la moitié de toutes les écoles de notre pays, 50 p. 100 de nos hôpitaux, 14 p. 100 des véhicules motorisés des transports publics, 75 p. 100 de toutes les lignes de communication et plusieurs usines hydro-électriques et thermiques du pays, ainsi que d'autres installations publiques ont été détruits ». [21^e séance, par. 112.]

Voilà un témoignage éloquent de la souffrance que connaît le peuple afghan.

251. Les conséquences néfastes pour la paix et la sécurité internationales de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan sont clairement visibles. L'intervention a provoqué de dangereuses incertitudes et tensions dans une région hautement instable. Elle a occupé une place de choix dans les relations Est-Ouest et a été préjudiciable à la détente et aux efforts visant à arrêter la course aux armements. A l'Organisation des Nations Unies, nous avons vu comment cette intervention a affecté les relations entre les grandes puissances, ce qui entrave nécessairement l'efficacité et la crédibilité de toute l'Organisation. En outre, l'intervention en Afghanistan constitue un précédent des plus dangereux.

252. Nous avons un enjeu direct dans un règlement juste et durable de la crise afghane. Le cœur même du problème est la rigidité et le refus d'examiner sérieusement la question du retrait des troupes. La crise de l'Afghanistan est le résultat direct de l'intervention armée étrangère et sa solution passe par la fin de cette intervention. Mon gouvernement estime que la poursuite de l'occupation contribuera à propager une violence encore plus destructrice. C'est pour cette raison que nous prions instamment l'Union soviétique de retirer ses troupes d'Afghanistan et d'envisager sérieusement les conséquences positives d'un règlement négocié. Nous prions également les autorités de Kaboul de mettre fin à leurs vains efforts pour asservir le peuple afghan.

253. Le projet de résolution A/38/L.17 comprend les éléments essentiels et le cadre pratique d'un règlement politique global du problème afghan : premièrement, le retrait complet des troupes étrangères; deuxièmement, la restauration du statut non aligné et indépendant de l'Afghanistan; troisièmement, l'autodétermination du peuple afghan; et, quatrièmement, le droit des réfugiés afghans de retourner chez eux en toute sécurité et dans l'honneur.

254. Le projet de résolution prend note du processus diplomatique lancé par le Secrétaire général et appuie ses efforts dans la recherche d'un règlement politique. Nous espérons que ses initiatives et ses efforts continueront de recevoir le plein appui et l'encouragement de la communauté internationale. La Norvège les appuie pleinement. Nous prions les parties au conflit de coopérer avec lui pour parvenir à un règlement. Qu'il me soit permis d'ajouter ici que le Gouvernement norvégien partage l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général dans son rapport quant au rythme lent des négociations et quant aux difficultés rencontrées [voir A/38/449, par. 12]. Selon nous,

indiquer un calendrier raisonnable pour le retrait des troupes étrangères donnerait un élan décisif à ce processus de l'Organisation des Nations Unies.

255. En conclusion, quelques mots sur le problème des réfugiés. Plus de 4 millions de personnes, le quart de toute la population de l'Afghanistan, ont cherché refuge au Pakistan et en Iran, pays voisins. Les Afghans au Pakistan représentent le plus grand nombre de réfugiés de par le monde, soit 2,9 millions de personnes.

256. Rien qu'au Pakistan plus d'un million de dollars sont dépensés quotidiennement pour l'assistance aux réfugiés afghans; 55 p. 100 de ces fonds viennent du Pakistan, représentant un fardeau énorme pour ses ressources limitées. A cet égard, je voudrais rendre tout spécialement hommage au Pakistan. Il convient également de louer les opérations humanitaires de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes pour leurs efforts inlassables afin de soulager les souffrances de ces malheureux réfugiés afghans, plus particulièrement le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge. Nous continuons d'espérer sincèrement que les conditions voulues existeront bientôt en Afghanistan pour permettre à ces réfugiés de regagner leurs foyers.

257. La Norvège, pour sa part, a offert 40 millions de couronnes norvégiennes (environ 550 000 dollars) en assistance humanitaire au cours de ces trois dernières années. Nous continuerons et sommes prêts à accroître notre assistance aux réfugiés afghans.

258. M. MOUMIN (Comores) [*interprétation de l'anglais*]: C'est aujourd'hui la cinquième fois que l'Assemblée générale examine la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Si l'on tient compte du fait que tout ce qui doit être dit a déjà été dit sur cette question, ma délégation n'a pas l'intention de parler longuement. Nous aimerions simplement rappeler que la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a eu lieu en janvier 1980, peu après l'invasion de l'Afghanistan par les forces soviétiques, et qu'une résolution demandant le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères d'Afghanistan afin de permettre au peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement, à l'abri de toute intervention étrangère, avait été adoptée [*résolution ES-6/2*].

259. Mais la puissance étrangère intéressée n'a pas entendu l'appel international. L'intervention militaire en Afghanistan, pays islamique non aligné, représente une violation flagrante des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des normes de conduite gouvernant les relations internationales. Cette violation représente une menace à la paix et à la stabilité, non seulement dans la région, mais aussi partout dans le monde. Elle a créé un précédent dangereux entraînant des conséquences dont la communauté internationale a récemment été témoin aux Caraïbes.

260. Reconnaissant les conséquences graves de l'intervention en Afghanistan, l'Organisation des Nations Unies, le mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique ont tous exprimé leur préoccupation profonde à la suite de cette intervention et demandé de façon répétée le retrait de toutes les forces étrangères d'Afghanistan. La crise en Afghanistan est le résultat direct de l'intervention étrangère et sa solution repose directement sur la cessation de cette intervention. Aux Comores, nous ne pouvons que continuer d'exiger la fin de cette intervention.

261. Quatre résolutions sur cette question ont été adoptées par l'Assemblée générale, demandant le retrait de

toutes les forces étrangères et la création de conditions favorables à un règlement pacifique. Malheureusement, à ce jour, malgré tous les efforts déployés par le Secrétaire général, très peu de résultats ont été réalisés à cet égard.

262. Cependant, la délégation des Comores n'a pas perdu confiance et elle espère sincèrement que l'adoption du projet de résolution A/38/L.17 amènera finalement le Gouvernement soviétique à réfléchir et à se rendre compte que son propre intérêt réside dans le règlement pacifique de ce douloureux problème, et cela le plus rapidement possible.

263. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: C'est en décembre 1979 que l'Union soviétique a envahi l'Afghanistan, et elle y maintient encore un grand nombre de troupes. Même si l'intervention a causé de lourdes pertes, le peuple afghan reste fermement décidé à résister et il continue de mener la guérilla partout dans le pays. Des informations nous parviennent qui font état de nombreuses pertes parmi les civils, y compris des femmes et des enfants. De nombreux foyers sont détruits par des bombardements et des attaques d'artillerie sur les villages, et des millions de personnes ont dû chercher refuge hors de leur pays. L'intervention militaire soviétique en Afghanistan a accru les tensions, non seulement en Asie du Sud-Ouest, mais aussi partout dans le monde.

264. Cette situation révoltante dure depuis bientôt quatre ans. L'Union soviétique s'efforce d'attribuer la prolongation des combats à l'intervention d'autres pays et de leur en faire porter le blâme. Mais le fait est que le peuple afghan lui-même s'oppose farouchement à l'occupation militaire et à l'intervention soviétiques dans les affaires de son pays. L'Union soviétique doit reconnaître qu'une solution militaire est impossible et que, en fait, elle ne pourra jamais intervenir.

265. Des voix exprimant une préoccupation profonde et des appels pour un règlement de ce grave problème se sont fait entendre partout au sein de la communauté internationale et ont trouvé leur écho dans la résolution ES-6/2 adoptée par l'Assemblée générale le 14 janvier 1980 lors de sa sixième session extraordinaire d'urgence et les résolutions 35/37, 36/34 et 37/37 de l'Assemblée, adoptées les 20 novembre 1980, 18 novembre 1981 et 29 novembre 1982. Cependant, à cause de l'intransigeance de l'Union soviétique, il n'y a pas encore la moindre perspective de règlement. Le Gouvernement japonais est décidé à insister pour que l'Union soviétique mette immédiatement fin à son intervention en Afghanistan, qui est contraire au droit international et à la justice, et retire immédiatement ses troupes. La situation doit être réglée conformément aux principes de la non-ingérence et du respect du droit du peuple afghan à l'autodétermination.

266. Le Secrétaire général a déployé des efforts concertés pour aboutir à un règlement de la situation en Afghanistan, comme il est décrit dans son rapport. Son représentant personnel, M. Cordovez, a visité les pays concernés au mois de janvier dernier, et le Secrétaire général lui-même s'est rendu en Union soviétique. De plus, son représentant personnel a déployé des efforts intensifs de médiation à Genève en avril et en juin 1983. Le Japon a suivi avec attention tous ces efforts vers un règlement politique du problème. Toutefois, il est regrettable qu'ils n'aient pas encore abouti à des résultats concrets. Le Gouvernement japonais espère que le Secrétaire général continuera d'œuvrer en vue d'une solution, tout en se rendant compte des difficultés énormes qui accompagnent ce problème complexe. Le Gouvernement japonais estime que de tels efforts doivent être conformes aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Le retrait complet des troupes soviétiques d'Afghanistan est d'importance primordiale.

267. La situation en Afghanistan a des conséquences énormes pour le Pakistan et les autres pays voisins. Mon pays, en particulier, éprouve une vive sympathie envers le Gouvernement pakistanais qui connaît des difficultés de toutes sortes, alors qu'il reçoit des millions de réfugiés d'Afghanistan. Nous rendons un vibrant hommage aux efforts humanitaires du Pakistan à cet égard. Pour sa part, le Japon a coopéré aux activités de secours dans le cadre du HCR et du PAM, ainsi que par l'intermédiaire d'autres organisations. Nous avons l'intention de continuer à accorder une telle coopération, d'un point de vue humanitaire et pour aider au maintien de la paix et de la stabilité régionales.

268. Le Japon soutient fermement le projet de résolution A/38/L.17 qui confirme les principes fondamentaux du règlement du problème. Nous espérons qu'il sera adopté à une très grande majorité, comme l'ont été les résolutions précédentes sur cette question.

269. Le Gouvernement japonais renouvelle son appel à l'Union soviétique afin qu'elle entende la voix de la communauté internationale qui, depuis ces quatre dernières années, lui demande de retirer ses troupes sans délai. Aussi longtemps que se poursuivra son intervention militaire en Afghanistan, l'Union soviétique sera le centre de la critique internationale. En fait, comment la communauté internationale pourrait-elle avoir confiance dans les appels de l'Union soviétique pour la paix et la détente alors que ses troupes occupent l'Afghanistan ?

270. Le Japon est fermement convaincu que seul un règlement approuvé par le peuple afghan et respectant pleinement son droit à l'autodétermination apportera à l'Afghanistan une paix et une stabilité durables.

271. M. GÖKÇE (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : La communauté internationale, bien que quatre ans se soient déjà écoulés, demeure confrontée à une impasse dangereuse face à la situation en Afghanistan, alors qu'aucune amélioration ne se manifeste au sein du pays ou qu'aucun progrès tangible mutuellement reconnu ne marque les efforts déployés pour trouver une solution politique. Le peuple et le Gouvernement turcs sont profondément attristés par les tribulations et les souffrances sans limites du peuple afghan. Il y a deux jours seulement, apprenons-nous, un pilote afghan, à bord d'un chasseur, a fait défection vers le Pakistan pour protester contre la politique de l'actuel gouvernement de son pays, ce qui donne clairement la mesure de l'acuité du problème en Afghanistan même.

272. La nation turque prie pour que vienne le jour où les sacrifices suprêmes de ses frères afghans seront récompensés par la liberté et par la restauration de leur droit inaliénable de vivre dans la paix et dans l'honneur dans leur propre patrie, de la manière et sous le gouvernement qu'ils auront choisis.

273. La situation en Afghanistan est aujourd'hui une source principale de danger, constituant une grave menace à la stabilité de la région, et elle comporte des conséquences étendues pour la paix et la sécurité internationales. La persistance de l'impasse dans laquelle se trouve toujours la question de l'Afghanistan ne réduit pas, selon nous, les dangers de cette situation; bien au contraire, elle rend le problème plus difficile encore à résoudre, accroissant ainsi les coûts et les risques pour tous les pays concernés. D'où l'importance vitale qui s'attache à l'élaboration d'une solution politique du problème afghan sans perdre plus de temps encore. La solution du problème afghan signifierait une importante réduction de la tension internationale; par contre, sa persistance aggraverait encore une situation internationale déjà difficile.

274. Le peuple afghan a déjà démontré qu'il ne se soumettrait pas à une domination étrangère, quelle que soit l'équation militaire qui pourrait jouer contre lui. Le monde entier sait que le peuple afghan ne se laissera pas détourner de sa lutte héroïque tant qu'un règlement honorable des divers problèmes affectant son pays n'aura pas été élaboré. C'est pourquoi, dès le début de la crise afghane, le Gouvernement turc a souligné la nécessité d'une solution politique comme moyen le plus fiable et le plus acceptable de résoudre le problème.

275. Les 4 millions de réfugiés afghans représentent une tâche humanitaire considérable pour le Pakistan et pour l'Iran. C'est là un état de choses sans précédent : un Afghan sur quatre a été contraint de quitter son pays pour chercher asile dans l'un des Etats voisins qui, de leur côté, connaissent de très sérieux problèmes. Cela se traduit non seulement par des conditions extrêmement difficiles et des souffrances indicibles pour des millions d'enfants, de femmes et d'hommes afghans, mais aussi par un fardeau combien lourd et coûteux pour l'économie et la société du Pakistan. Il en est de même pour l'Iran.

276. C'est pourquoi nous devons exprimer notre reconnaissance non seulement au HCR et à toutes les autres institutions humanitaires internationales pour leurs courageux efforts au nom du peuple afghan, mais aussi tout particulièrement aux peuples et aux Gouvernements du Pakistan et de l'Iran. Pour sa part, la Turquie continuera d'apporter une aide humanitaire aux réfugiés afghans et demande à tous de faire de même. Dans l'attente d'une solution politique en Afghanistan, il est de notre devoir de nous montrer solidaires avec le peuple afghan en faisant le maximum pour atténuer ses épreuves et améliorer le sort des réfugiés.

277. Le problème des réfugiés, comme tous les autres aspects de la question afghane, ne peut être réglé que par la voie de négociations conduisant à un règlement politique. En même temps, pour qu'une solution politique soit efficace, elle doit tenir compte des préoccupations légitimes de toutes les parties au conflit.

278. La position du Gouvernement turc quant à un règlement juste et durable de la question afghane a été exprimée clairement et fermement. Le retrait de toutes les troupes étrangères de ce pays est sans conteste l'élément essentiel de toute solution. La souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le statut non aligné de l'Afghanistan doivent être rétablis et respectés. Le peuple afghan doit recouvrer sa liberté et être en mesure de choisir sa propre forme de gouvernement et son mode de vie sans intervention extérieure, subversion, coercition ni contrainte. La création de conditions permettant aux réfugiés de rentrer dans leur pays en toute sécurité et en toute dignité est un autre élément d'importance capitale.

279. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, la question de l'Afghanistan se trouve dans une impasse. Mais nous tirons quelque encouragement du fait que toutes les principales tribunes de la communauté internationale continuent de suivre de près le problème afghan. L'Organisation de la Conférence islamique et le mouvement des pays non alignés tiennent à apporter une contribution positive et déploient une grande activité dans ce sens. Les 10 Etats membres de la Communauté européenne maintiennent une attitude constructive et leur volonté de contribuer à la recherche d'une solution doit être prise en considération par toutes les parties concernées.

280. Nous nous devons de souligner ici les efforts particulièrement importants déployés par le Secrétaire général et lui renouvelons notre ferme appui dans ses initiatives.

Nous constatons avec satisfaction que, d'après son rapport,

« des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la définition du contenu du règlement global, ses principes et objectifs, les relations mutuelles entre ses quatre éléments constitutifs et les dispositions — calendrier notamment — à prévoir pour son application » [A/38/449, par. 7].

Mais nous sommes sensibles à ce qu'il ajoute, à savoir qu'

« il ne s'est pas révélé possible de concilier les points de vue et les positions à l'égard de plusieurs questions, dont certaines d'importance cruciale, et elles ont été laissées en suspens » [ibid.].

281. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général en ce qui concerne la lenteur des négociations. Nous pensons que les principaux obstacles ont été identifiés et qu'il est maintenant temps d'aller de l'avant. Il convient que toutes les parties offrent leur pleine coopération au Secrétaire général et qu'elles fassent preuve à leur tour de la même bonne volonté qui s'est manifestée dans ces négociations. Une fois de plus, nous prenons note avec satisfaction que le Pakistan est toujours prêt à coopérer pleinement avec le Secrétaire général. Le processus diplomatique instauré par le Secrétaire général doit se poursuivre. Nous devons appuyer ses efforts et encourager les parties concernées à mener ce processus à une conclusion heureuse. Pour nous, cela signifie un Afghanistan libre et pacifique vivant en sécurité avec ses voisins.

282. M. THOUNN Prasith (Kampuchea démocratique) : Parmi les questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il en est deux très importantes qui menacent la paix et la sécurité internationales et qui frappent par la similitude de nombreux aspects. Il s'agit du problème du Kampuchea, né de l'invasion vietnamienne du 25 décembre 1978, et du problème de l'Afghanistan, né de l'invasion soviétique du 27 décembre 1979, soit un an plus tard.

283. Ce jour-là, les forces armées de l'Union soviétique franchirent les frontières de l'Afghanistan dans l'espoir de pouvoir assujettir le peuple afghan en quelques mois. Mais, depuis bientôt quatre ans, elles sont obligées de mener une guerre plus longue encore que la seconde guerre mondiale et elles n'en voient pas encore la fin. L'armée rouge et encore moins l'armée fantoche exsangue et désagrégée de Kaboul ne peuvent s'aventurer loin des grandes villes et des principales voies de communication. L'administration de Kaboul s'est effondrée et son autorité est inexistante dans la plus grande partie du pays. A Kaboul même, les moudjahidin, avec l'aide et le soutien de la population, intensifient leurs activités, allant de la résistance passive à la multiplication des attaques.

284. Cette situation, dans laquelle l'armée de la première puissance expansionniste mondiale s'est enlisée, n'a fait qu'exacerber les divisions et les querelles sanglantes entre les deux factions fantoches installées au pouvoir à Kaboul, entre le Parcham dirigé par Babrak Karmal et le Khalq. Il y a de nombreuses batailles rangées entre ces deux factions, faisant des centaines de tués et blessés, dont celle du 17 août dernier dans la ville d'Harat n'est certainement pas la dernière.

285. Dans l'incapacité de subjuguier le peuple afghan, l'Union soviétique — tout comme le Viet Nam au Kampuchea — entreprend l'absorption du pays par la « pacification », c'est-à-dire l'extermination de tous les opposants, et par la « soviétisation ».

286. L'extermination du peuple afghan a été mise en relief en mars dernier à Oslo lors d'une conférence internationale organisée par tous les partis politiques du Parlement norvégien. Selon le témoignage d'Afghans qui ont

pu fuir le pays, les arrestations, emprisonnements, tortures et exécutions sommaires se multiplient et visent à éliminer tous les opposants et tous ceux qui sont susceptibles de diriger l'opposition. A Kaboul, il y a au moins huit centres de torture. Dans la prison de Pul-i-Charkhi, dans la banlieue de Kaboul, plusieurs dizaines de milliers de prisonniers ont été massacrés et 15 000 autres y sont encore enfermés. En dehors des villes, dans le reste du pays et notamment là où la population résiste, les troupes soviétiques tuent, massacrent et détruisent; les avions et hélicoptères soviétiques mitraillent, bombardent, rasent les villages, incendient les récoltes et les greniers, sèment la terreur et n'hésitent pas, en cas de besoin, à employer les armes chimiques et bactériologiques.

287. Par tous ces crimes, l'Union soviétique, qui se proclame toujours l'apôtre de la paix et de la détente, et aussi l'« alliée naturelle » des pays non alignés, a déjà vidé l'Afghanistan de plus d'un quart de sa population. Plusieurs centaines de milliers d'Afghans ont été massacrés; environ 3 millions d'Afghans se sont réfugiés au Pakistan et plus d'un million d'autres en Iran. La politique humanitaire de ces pays de premier asile, notamment le Pakistan, mérite le soutien continu et l'admiration de la communauté internationale.

288. Parallèlement à ces procédés pour vider l'Afghanistan de tous les opposants à son invasion, Moscou a entrepris un processus de « soviétisation » en vue d'absorber le pays à long terme. Plusieurs dizaines de milliers de jeunes Afghans sont envoyés en Union soviétique pour y recevoir un endoctrinement approprié. Plusieurs dizaines d'accords liant l'Afghanistan au bloc soviétique sur tous les plans ont été signés, mettant notamment l'éducation, l'économie et les richesses naturelles du pays sous le contrôle direct soviétique.

289. L'administration de Kaboul ne fonctionne qu'avec plusieurs centaines de fonctionnaires soviétiques et « conseillers » du KGB. Tout comme actuellement à Phnom Penh, où toutes les questions politiques, économiques et militaires sont décidées à Hanoi, à Kaboul elles le sont à Moscou. Selon le vice-recteur de l'Université de Kaboul, Mohammad Haider, qui s'est réfugié il y a quelques mois au Pakistan avec sa famille, les quatre cinquièmes des professeurs afghans ont fui le pays, ont été jetés en prison ou tués par les occupants. Ils sont remplacés par des professeurs soviétiques qui ont calqué les programmes d'enseignement sur les modèles soviétiques.

290. L'invasion du Kampuchea par le Viet Nam soutenu par l'Union soviétique a donné à la flotte et à l'aviation soviétiques leurs premières bases militaires en eau chaude à Da Nang et Cam Ranh, au Viet Nam. Grâce à ces bases, elles peuvent surveiller en permanence les voies de communication vitales entre l'océan Pacifique et l'océan Indien à travers le détroit de Malacca.

291. L'invasion soviétique de l'Afghanistan a modifié la situation stratégique dans le golfe Persique et l'océan Indien. Les Soviétiques ont créé et développé en Afghanistan sept bases aériennes, dont la plus importante est Shindand. Ces bases leur permettent de procurer une couverture aérienne à leur flotte dans l'océan Indien. Maintenant, les avions soviétiques sont plus près de 200 miles du golfe Persique, et les forces soviétiques ont la capacité de mener des activités de déstabilisation contre les pays voisins de l'Afghanistan. Déjà, les avions soviétiques violent fréquemment l'espace aérien de ces pays. Et, tout comme les camps des réfugiés kampuchéens en Thaïlande sont attaqués par les forces vietnamiennes d'invasion du Kampuchea, les camps de réfugiés afghans au Pakistan et en Iran le sont également par les forces soviétiques et fantoches de Kaboul.

292. Pour essayer de détourner et alléger la condamnation mondiale de son invasion de l'Afghanistan et dans l'espoir de gagner du temps dans le processus d'absorption de ce pays, l'Union soviétique nourrit l'impression qu'elle cherche un règlement pacifique du problème et qu'un tel règlement est en vue. Elle laisse même entendre qu'elle retirerait ses troupes si les forces de résistance afghanes ne recevaient plus d'aide des pays voisins et si l'Afghanistan demeurerait entre les mains de ce qu'elle qualifie de « gouvernement ami », c'est-à-dire un gouvernement qui accepterait de conserver des « conseillers » soviétiques et serait toujours prêt à « inviter » les forces soviétiques à revenir en Afghanistan dans tous les cas jugés nécessaires par Moscou, notamment dans les cas d'événements en Afghanistan et dans ses pays voisins que Moscou jugerait « menaçants » pour sa sécurité.

293. L'on comprend pourquoi l'Union soviétique refuse de se conformer aux multiples résolutions de l'Organisation des Nations Unies, du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique, qui demandent le retrait total et inconditionnel des forces soviétiques d'Afghanistan suivant un calendrier bien déterminé, l'exercice par le peuple afghan de son droit à l'autodétermination et la garantie internationale du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du statut non aligné de l'Afghanistan. Ce sont ces refus qui ont entravé les inlassables efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel — à qui ma délégation rend ici un hommage mérité — pour parvenir à une solution pacifique du problème de l'Afghanistan.

294. Les situations créées au Kampuchea par l'invasion vietnamienne et en Afghanistan par l'invasion soviétique sont très semblables, dans le présent, non seulement parce que les forces d'invasion de ces deux puissances sont irrémédiablement enlisées par les guerres de résistance des peuples, mais aussi parce qu'elles le sont par les visées expansionnistes nourries de très longue date par ces mêmes puissances.

295. Le Kampuchea constitue depuis plus de 50 ans l'objectif stratégique du Viet Nam qui, après avoir exterminé le Royaume islamique du Champa pour en faire le Centre-Viet Nam actuel et absorbé la partie inférieure du Kampuchea pour en faire le présent Sud-Viet Nam, a tout fait pour essayer de l'absorber dans la « fédération indochinoise » destinée à devenir plus tard le Grand Viet Nam. Il en est de même de l'Afghanistan qui, depuis plus de 50 ans, constitue un des objectifs stratégiques de l'Union soviétique. Celle-ci, dans sa poussée vers le sud et vers les ports en eau chaude, a déjà absorbé en 1924 les Etats islamiques de Khiva et Boukhara qui ont été par la suite démembrés et incorporés dans les « Républiques socialistes soviétiques » du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. Il est édifiant de souligner qu'en ce temps-là l'Union soviétique avait également envoyé dans ces deux Etats islamiques de Khiva et Boukhara des prétendus « contingents limités » de troupes soviétiques qui y sont restés depuis. Aujourd'hui, ces deux Etats islamiques ont totalement fondu dans le creuset soviétique.

296. Abdurrahman Khan, émir de l'Afghanistan à la fin du siècle dernier, décrivait l'expansionnisme russe de la façon suivante :

« La politique russe d'agression est lente et continue mais ferme et immuable... Sa façon d'avancer ressemble à celle de l'éléphant qui examine minutieusement un endroit avant d'y poser sa patte et, une fois qu'il y a mis son poids, il ne fait pas marche arrière et il ne fait pas un second pas à la hâte jusqu'à ce qu'il ait mis tout son poids sur la première patte et écrasé tout ce qui se trouve dessous. »

297. Le Viet Nam au Kampuchea et l'Union soviétique en Afghanistan pensaient pouvoir triompher en quelques mois. Ils ont sous-estimé la volonté et la détermination des peuples kampuchéen et afghan de défendre leur liberté, leur dignité et leur entité nationales et ils n'ont pas compté non plus avec l'opposition résolue et quasi unanime de la communauté internationale.

298. Pour ne parler que de l'Afghanistan, après quatre années de lutte héroïque, le peuple afghan et ses moudjahidin sont devenus plus forts que jamais. Leurs forces contrôlent pratiquement toute la campagne, où les envahisseurs ne peuvent plus circuler en sécurité. Elles lancent des attaques jusqu'à l'intérieur des grandes villes comme Kandahar et même dans Kaboul. Elles ont des soutiens et des sympathies partout dans l'administration, l'armée et la police fantoches, et même dans le KHAD, la police secrète fantoche copiée et dirigée par le KGB. Les fonctionnaires de tous les secteurs civils, les soldats et officiers de l'armée et de la police du régime fantoche de Kaboul continuent de se rallier à la résistance nationale. Avant-hier encore, le 20 novembre, un pilote de ce régime a atterri au Pakistan avec son avion SU-7 de fabrication soviétique et a déclaré qu'il avait décidé d'abandonner le régime fantoche de Kaboul pour montrer sa ferme opposition à ce régime. D'année en année, la position de la résistance patriotique afghane se renforce dans le pays et dans l'arène internationale. L'on peut affirmer sans crainte que si la lutte du peuple afghan est encore longue, complexe et difficile, il n'en est pas moins vrai que cette lutte finira par triompher. Au cours de ces quatre dernières années, le peuple afghan a donné la preuve qu'il est indomptable et qu'il est déterminé à ne pas subir le sort de Khiva et de Boukhara.

299. Le peuple du Kampuchea, qui partage et endure les mêmes malheurs et souffrances semés par les mêmes ennemis, félicite chaleureusement le peuple afghan frère et ses moudjahidin pour leur héroïsme exemplaire et les succès qu'ils ont remportés dans leur juste lutte. Le Kampuchea et l'Afghanistan sont séparés l'un de l'autre par plusieurs milliers de kilomètres et pourtant leurs peuples sont unis par des liens indéfectibles noués dans la lutte commune contre l'ennemi commun. Les victoires remportées par le peuple afghan sont autant d'encouragements pour le peuple kampuchéen.

300. C'est avec ce sentiment que ma délégation votera pour le projet de résolution A/38/L.17 et appelle tous les représentants des pays épris de paix et de justice à lui apporter un appui encore plus massif cette année.

301. Depuis quatre ans, l'Assemblée générale a été l'interprète fidèle de la communauté internationale en faisant toujours clairement savoir par des soutiens massifs apportés aux projets de résolution sur la situation en Afghanistan — tout comme d'ailleurs aux projets de résolution sur la situation au Kampuchea — qu'elle ne saurait céder ni à la menace ni à la force et accepter un nouveau Munich.

302. Elle a montré qu'il faut encourager le peuple afghan — qui, par sa juste lutte résolue et opiniâtre, par une résistance ferme et solidaire, est en train de défendre avec succès sa liberté, sa dignité et son identité nationales — et, en même temps, faire échouer les ambitions expansionnistes de l'Union soviétique. Cette superpuissance expansionniste espère que, comme dans le passé, le temps travaillera pour elle, qu'avec ses rhétoriques sur la paix, la détente et le désarmement, elle pourra faire oublier son invasion et ses crimes en Afghanistan et que, de ce fait, elle pourra à la longue absorber *de facto* ce pays. Elle pourra alors faire un nouveau pas en avant et poser sa patte d'éléphant dans un autre pays voisin de l'Afghanistan.

303. Il est donc important que l'Assemblée générale soutienne le projet de résolution A/38/L.17 par un vote massif, afin de faire clairement savoir que la communauté internationale n'acceptera jamais l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique et n'admettra pas que cette superpuissance fasse un nouveau pas d'éléphant en avant. Ce faisant, l'Assemblée exprimera une nouvelle fois la détermination de tous les pays et peuples épris de paix, de justice et de liberté à défendre la Charte des Nations Unies, la paix et la sécurité mondiales.

M. Scotland (Guyana), vice-président, prend la présidence.

304. M. ALBORNOZ (Equateur) [interprétation de l'espagnol]: Pour ce qui est de la situation en Afghanistan, l'Equateur maintient, depuis que l'Organisation des Nations Unies a procédé pour la première fois à l'examen de cette question, c'est-à-dire depuis décembre 1979, une position claire et ferme, conforme aux principes de sa politique internationale, principes qui nous ont conduits à rejeter d'autres cas d'emploi ou de menace d'emploi de la force dans les affaires internationales, ainsi que dans toutes les situations où l'Equateur a joint sa voix à celle de tous les autres pays qui ont demandé le retrait des forces étrangères afin que les peuples, libres de toute pression extérieure, puissent décider de leur avenir.

305. Cette position a été la position de principe de l'Equateur, tant dans le cas de l'Afghanistan que dans celui du Liban et du Moyen-Orient en général, de Chypre, du Kampuchea, de la Namibie, du Tchad, de la Grenade et des Malvinas.

306. Il s'agit de revenir à un régime de droit et de redresser la situation abusive dans laquelle des gouvernements ont été mis en place et maintenus par la seule action de forces d'occupation dont la présence imposée démontre qu'il est pure invention que le gouvernement *ad hoc* ait demandé l'intervention de ces troupes.

307. Le vaillant peuple d'Afghanistan oppose ses forces peu nombreuses à une occupation étrangère armée. L'exode de ce peuple et la proportion alarmante des réfugiés — 4 millions — prouvent de façon évidente le rejet par la population de cette occupation étrangère, même au prix du bien le plus précieux pour tout individu, à savoir le droit de vivre dans son propre pays, et sont la conséquence terrible de la situation belliqueuse créée par ces forces étrangères en violation flagrante des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

308. Pour ces raisons, l'Equateur s'associe aux représentants des pays qui, depuis cette tribune, ont lancé un appel pour que la superpuissance occupante retire ses troupes d'occupation du territoire de l'Afghanistan et pour que le peuple afghan puisse choisir son système de gouvernement au cours d'élections libres, sans aucune pression extérieure. Nous nous associons également aux représentants des pays qui ont déclaré qu'il faut chercher une solution politique négociée au problème plutôt que la solution militaire que l'on a tenté d'imposer par la force, sans succès jusqu'à présent.

309. Parmi les principes de la coexistence internationale inscrits dans la Charte, dont le Gouvernement de l'Equateur est un fidèle défenseur, on peut noter l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales, le respect de l'égalité souveraine des Etats et de leur intégrité territoriale, la non-intervention, quelle qu'elle soit, dans les affaires intérieures et extérieures et l'autodétermination des peuples. C'est pour cette raison que nous condamnons l'agression armée, où qu'elle se produise, ainsi que l'occupation par des forces étrangères qui ne peuvent qu'aggraver la situation mondiale déjà critique. C'est ainsi que mon pays demande instamment

qu'il soit mis fin à l'occupation et à l'intervention étrangères dans chacune de ces situations et que, comme nous l'avons déjà dit, les conditions nécessaires soient créées pour que les peuples des pays respectifs puissent exercer leur droit souverain de choisir le régime politique et le gouvernement qui leur conviennent.

310. Le respect mutuel entre les nations, grandes et petites, est un élément fondamental des postulats de la Charte des Nations Unies tout comme il l'est du mouvement des pays non alignés qui rejette toute forme d'agression, d'occupation, de domination, d'ingérence ou d'hégémonie étrangère ainsi que toute forme d'intervention directe ou indirecte, déclarée ou non déclarée, et toute les pressions politiques, diplomatiques, économiques, militaires et culturelles dans les relations internationales, selon les termes approuvés par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés lorsqu'ils ont défini le rôle du non-alignement à leur septième Conférence, tenue à New Delhi en mars dernier [voir A/38/132, annexe, sect. I, par. 11].

311. Pour toutes ces raisons et guidée par ces principes, la délégation de l'Equateur appuiera le projet de résolution A/38/L.17 et espère vivement que les efforts inlassables du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez, aboutiront aux résultats souhaités pour qu'enfin la question de l'Afghanistan soit résolue de façon équitable et démocratique.

312. M. STRUČKA (Tchécoslovaquie) [interprétation du russe]: La délégation de la Tchécoslovaquie constate et déplore vivement que l'Assemblée générale ait à nouveau à traiter de la prétendue question de l'Afghanistan, contrairement aux principes de la Charte des Nations Unies qui ne permettent pas l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et, dans ce cas, à l'encontre de la volonté du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

313. L'agression armée et les autres formes d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan sont les raisons principales de la situation exceptionnelle créée autour de l'Afghanistan. Cette ingérence impérialiste existait déjà avant la révolution lorsque, en avril 1978, le peuple afghan a décidé de mettre en place une société nouvelle et juste et de prendre en main la direction de l'Etat. La révolution a suscité non seulement l'opposition de la réaction intérieure mais également celle des milieux dirigeants impérialistes et hégémonistes. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, face à la menace croissante à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de son pays, a été contraint sur la base du Traité soviéto-afghan de 1978 et conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies de demander à l'Union soviétique de lui fournir une assistance internationale.

314. Les ennemis de la révolution afghane, les Etats-Unis et la Central Intelligence Agency (CIA) en tête, continuent d'envoyer des groupes contre-révolutionnaires en Afghanistan et de les financer, de les entraîner et de les armer. Ces groupes ont détruit des centaines d'écoles et des dizaines d'hôpitaux et ils assassinent et pillent. Ces cinq dernières années, le Gouvernement des Etats-Unis a consacré 218 millions de dollars à la contre-révolution afghane; cette année seulement, il lui a consacré 105 millions de dollars. L'impérialisme américain mène une guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan, non seulement par l'intermédiaire de contre-révolutionnaires afghans à partir du territoire voisin du Pakistan, mais aussi en effectuant des opérations secrètes sur le territoire même de l'Afghanistan. Cette campagne hostile est également menée par des centres

américains de propagande et de subversion idéologique qui, avec l'aide de dizaines d'émissions radiophoniques, cherchent à empoisonner l'atmosphère en déformant et perturbant les efforts créatifs du peuple afghan. L'appui ouvert accordé aux contre-révolutionnaires a été élevé au rang de politique officielle des Etats-Unis et de certains autres Etats. Ces Etats sont les premiers à essayer de se servir de l'Organisation des Nations Unies en discutant d'un problème dont le règlement relève entièrement de la compétence de la République démocratique d'Afghanistan.

315. Mais, malgré toutes les attaques armées, le peuple afghan a remporté des succès remarquables depuis la révolution démocratique et populaire d'avril 1978. Il a éliminé les pouvoirs des seigneurs féodaux; il a accompli des réformes agraires; il a élargi et consolidé le secteur public de l'économie; il met en œuvre une vaste gamme de programmes sociaux et il fait beaucoup dans le domaine de la santé. Aujourd'hui, plus de 90 p. 100 des services médicaux sont gratuits; la vaccination contre les maladies tropicales est également gratuite, de même que les soins préventifs et curatifs. L'industrialisation est en marche dans les villes et les centres provinciaux les plus importants. Les organes d'Etat de la République démocratique d'Afghanistan se consacrent également au développement des zones rurales. Dans l'ensemble, toutes ces mesures se traduisent par une amélioration du niveau de vie de toute la population.

316. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan fait également des efforts sincères et systématiques pour résoudre le problème des citoyens afghans qui vivent à l'étranger. Il ne met pas et ne mettra pas d'obstacle à leur retour. Il a proclamé une amnistie pour tous les Afghans qui reviennent en République démocratique d'Afghanistan. Le plus haut responsable de la République démocratique d'Afghanistan, Babrak Karmal, dans l'allocution qu'il a prononcée le 16 octobre 1983 au sujet des citoyens vivant à l'étranger a assuré à nouveau ces citoyens que personne en République démocratique d'Afghanistan ne sera poursuivi à cause de ses convictions religieuses ou politiques s'il ne participe pas à des activités subversives illégales dirigées contre l'Etat.

317. Dans sa politique étrangère, la République démocratique d'Afghanistan s'inspire constamment de la Charte des Nations Unies et des principes du non-alignement, et elle s'efforce de consolider l'unité et la solidarité des peuples dans la lutte pour la paix, la détente, le désarmement, la démocratie, la liberté et le progrès social. Depuis la victoire de la révolution démocratique populaire, le Gouvernement et le peuple de la République démocratique d'Afghanistan ont montré qu'ils étaient prêts à édifier une vie nouvelle dans le cadre de relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération avec tous les Etats.

318. Grâce à sa politique étrangère et à sa position de principe, la République démocratique d'Afghanistan contribue grandement à faire avancer les tendances progressistes dans les relations internationales, la lutte pour renforcer la paix, la lutte pour l'indépendance des peuples et les efforts en vue de réaliser le progrès général. La République démocratique d'Afghanistan souhaite un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan au moyen de négociations entre toutes les parties directement intéressées. A cette fin, elle a présenté, le 15 mai 1980² et le 24 août 1981³, des propositions constructives et réalistes. Ces propositions montrent la voie à suivre pour éliminer les conséquences de l'ingérence impérialiste et de la guerre non déclarée menée contre la République démocratique d'Afghanistan. Son gouvernement participe à la recherche d'un règlement politique, en coopération avec le représentant personnel du Secrétaire

général, contribuant ainsi activement à réaliser des progrès dans les négociations qu'il a avec le Pakistan par son intermédiaire. C'est de cette façon, dans la pratique, que la République démocratique d'Afghanistan confirme son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et de la coexistence pacifique et qu'elle manifeste son désir de mettre fin aux attaques contre-révolutionnaires de l'extérieur et d'édifier une société nouvelle dans des conditions de paix.

319. Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque suivent avec sympathie les efforts du peuple afghan en vue de consolider et de défendre ses conquêtes révolutionnaires et son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale face aux attaques de l'impérialisme et de la réaction intérieure et extérieure. Nous nous félicitons plus particulièrement des résultats obtenus par le peuple afghan, sous la direction du parti démocratique populaire d'Afghanistan, avec l'appui et la coopération de l'Union soviétique, des autres pays de la communauté socialiste et des forces progressistes du monde entier, pour concrétiser les conquêtes de la révolution d'avril. Nous respectons la politique pacifique et de non-alignement de la République démocratique d'Afghanistan et nous tenons en haute estime les propositions constructives, précises et réalistes de son gouvernement en vue de réaliser un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan. Nous avons avec le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan des relations d'amitié et de coopération fructueuse dont les fondements ont été jetés par le Traité de coopération et d'amitié signé entre nos deux pays en 1981, lors de la visite en Tchécoslovaquie du Président du Conseil révolutionnaire, Babrak Karmal.

320. Le développement de relations traditionnelles d'amitié et de coopération ne sert pas seulement les intérêts de nos deux pays. Nous considérons aussi qu'il apporte en même temps notre contribution commune à la cause de la paix et du progrès dans le monde.

321. La République socialiste tchécoslovaque est au nombre des pays qui n'ont cessé depuis le début de s'opposer à l'examen par l'Organisation des Nations Unies de la question de la situation en Afghanistan. Nous condamnons cet examen en tant qu'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain et acte visant à saper l'autorité de l'Organisation et non à contribuer aux efforts faits pour trouver une solution politique à la situation en Afghanistan. Nous le condamnons en tant que mesure visant à tromper les peuples et à créer un écran de fumée pour dissimuler les actes d'agression des impérialistes, avec les Etats-Unis en tête, dont l'objectif est d'encourager l'hostilité contre le peuple afghan et ses forces révolutionnaires. Nous sommes convaincus que la voie menant à un règlement politique de la situation en Afghanistan passe par l'arrêt de la guerre non déclarée menée contre ce pays et par des négociations politiques conformément à la volonté exprimée par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Nous saluons les négociations menées par le représentant personnel du Secrétaire général, négociations que nous considérons comme partie intégrante du processus qui doit conduire à des négociations directes entre la République démocratique d'Afghanistan et les pays voisins. Nous sommes heureux que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan soit prêt à entamer des négociations directes avec les représentants du Pakistan et de l'Iran, à tout niveau souhaitable et en un lieu à choisir d'un commun accord. Ces négociations permettraient sans aucun doute de parvenir à un règlement immédiat constructif et réaliste de la situation en Afghanistan.

322. Nous rejetons énergiquement toute mesure contraire qui ne tient pas compte de la volonté ou du désir du peuple afghan et qui constitue une ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan.

323. Puisque le projet de résolution A/38/L.17 représente une telle mesure, ma délégation votera contre.

La séance est levée à 20 h 15.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de janvier, février et mars 1980*, document S/13729.
2. *Ibid.*, *Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/13951.
3. *Ibid.*, *trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14649.
4. *Ibid.*, par. 1.
5. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et trois Protocoles.